

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(19^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 26 avril 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire étrangère (p. 437).

2. Questions au Gouvernement (p. 437).

SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN (p. 437)

MM. Jean-Jacques Jegou, Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.

ACTUALISATION DE LA LOI
DE PROGRAMMATION MILITAIRE (p. 438)

MM. Philippe Mestre, Michel Rocard, Premier ministre.

VISITE D'ARAFAT (p. 440)

MM. Jacques Roger-Machart, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

ENFANCE MARTYRE (p. 441)

Mme Yvette Roudy, M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE (p. 441)

MM. Didier Migaud, Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

RÉDUCTION DES DÉPENSES
NUCLÉAIRES MILITAIRES (p. 442)

MM. Louis Pierna, Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense.

ATTRIBUTION DES CANAUX
DU SATELLITE TDF 1 (p. 444)

M. Jean-Pierre Delalande, Mme Catherine Tasca, ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication.

INFRACTIONS PORTANT ATTEINTE
A L'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE (p. 445)

Mme Nicole Catala, M. Louis Le Pensec, ministre des départements et territoires d'outre-mer, porte-parole du Gouvernement.

BAISSE DU REVENU AGRICOLE (p. 445)

MM. Ambroise Guellec, Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.

ENDETTEMENT DES MÉNAGES (p. 446)

M. François Patriat, Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de la consommation.

LIVRAISON D'ARMES AU CAMBODGE (p. 447)

MM. Jacques Brunhes, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

RÉCEPTION A PARIS DE M. ARAFAT (p. 448)

MM. Claude-Gérard Marcus, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

PARTICIPATION DU PARLEMENT
A UNE RÉFLEXION SUR L'ENFANCE-MARTYRE (p. 448)

Mme Yann Piat, M. Tony Dreyfus, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

Suspension et reprise de la séance

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

3. Rappels au règlement (p. 449).

MM. Jacques Brunhes, le président.

MM. Jean-Jacques Jegou, le président.

4. X^e Plan. - Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 450).

M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan.

APPLICATION DE L'ARTICLE 44, ALINÉA 3
DE LA CONSTITUTION

Avant l'article unique (p. 453).

Amendement n° 23 de M. de Charette : MM. Hervé de Charette, Jean-Pierre Balligand, rapporteur de la commission des finances ; le secrétaire d'Etat, Jean Le Garrec, Michel Barnier.

Rappels au règlement

MM. Jean Le Garrec, Bruno Durieux, Dominique Strauss-Kahn, président de la commission des finances ; Edmond Alphandéry, le secrétaire d'Etat.

M. Edmond Alphandéry.

Suspension et reprise de la séance

Rappels au règlement

MM. Michel Barnier, Jean Le Garrec, le président de la commission des finances.

Reprise de la discussion

Réserve du vote sur l'amendement n° 23.

Article unique (p. 457).

M. Daniel Goulet, Mme Denise Cacheux, MM. Augustin Bonrepaux, Bernard Derosier, Michel Dinet, Claude Lise, Christian Estrosi.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. Ordre du jour (p. 462).

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

SOUHAITS DE BIENVENUE A UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ÉTRANGÈRE

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation de parlementaires pakistanais, conduite par M. Miraj Khalid, président de l'Assemblée nationale de la République islamique du Pakistan.

Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à nos collègues. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par une question du groupe de l'Union du centre.

SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Jegou.

M. Jean-Jacques Jegou. Monsieur le ministre de l'intérieur, on a beaucoup reproché aux différents gouvernements l'insuffisance des mesures de sécurité. Maire d'une commune proche de Paris, je sais que la tâche n'est pas facile.

Les élus de la banlieue parisienne sont continuellement confrontés au problème de l'insécurité dans leur ville et sur les réseaux des transports urbains. Un grand nombre de nos administrés sont victimes d'agressions, et de rackets. Parmi eux, nos jeunes et les personnes âgées sont les plus exposés.

Pas une journée ne se passe sans que, parmi notre population, des jeunes nous racontent la situation dans les transports de la région parisienne.

Vous savez que 15 p. 100 des crimes et délits commis à Paris le sont dans le réseau ferré. C'est beaucoup, et c'est aujourd'hui la raison des grèves à la S.N.C.F.

L'action du commissariat des réseaux ferrés parisiens que vous avez installé en mars dernier et du service de protection et de sécurité du métro nous paraît malheureusement bien insuffisante.

Dans ces circonstances, monsieur le ministre, au-delà des dispositions que vient de prendre la S.N.C.F. et du renforcement des mesures de sécurité que vous venez d'annoncer, envisagez-vous d'accroître durablement la vigilance dans les couloirs du métro, dans les gares, mais aussi dans l'ensemble des rames ?

M. Alain Bonnet. C'est fait !

M. Jean-Jacques Jegou. Nous devons à tous une sécurité élémentaire, pour les uns dans l'exercice de leur profession, pour les autres dans leurs déplacements quotidiens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous avez fait allusion, à juste titre, à ce problème constant : la sécurité dans les transports.

Il est vrai que, ces dernières années, un certain nombre de pratiques consistant à diminuer les personnels dans les entreprises de transport public ont eu des conséquences négatives sur la sécurité. C'est la raison pour laquelle je me réjouis que la direction de la S.N.C.F. vienne de décider - vous y avez fait allusion - d'augmenter sensiblement les effectifs de ses personnels de sécurité. En effet, les transports publics doivent de ce point de vue remplir une mission qui leur est propre.

Alors qu'autrefois, dans chaque station de métro à Paris, il y avait au moins deux, souvent trois, et parfois quatre agents de la R.A.T.P., aujourd'hui on voit des stations désertes, des quais déserts; et cette « désertification » dans les transports publics n'est pas favorable à la sécurité. Il est donc heureux, je le répète, que la direction de la S.N.C.F. accroisse les effectifs des personnels de surveillance, et je crois d'ailleurs que la R.A.T.P. envisage de prendre la même orientation.

Et puis il y a les services de police. C'est toujours à eux évidemment que l'on fait appel lorsque certaines autres missions ne sont pas accomplies.

Pour ce qui est de la région parisienne, des missions permanentes dans les gares et autour d'elles sont assurées généralement par les polices urbaines. Sont aussi organisées des opérations exceptionnelles comme celles dites du « dernier train », qui consistent à placer dans un certain nombre de rames de banlieue, tard dans la nuit ou tôt le matin, des fonctionnaires de police chargés de sécuriser.

La police de l'air et des frontières opère aussi dans les trains. Enfin, il ne faut surtout pas oublier le travail très important, auquel je vous remercie d'avoir fait allusion, accompli par les services de la préfecture de police que j'ai récemment réorganisés, pour implanter encore plus près des usagers, c'est-à-dire à l'intérieur des gares elles-mêmes, des commissariats. Dans le métro, ce sont actuellement plus de 400 fonctionnaires de la sécurité publique de la préfecture de police de Paris qui y sont affectés.

Jusqu'où faudrait-il aller pour renforcer la sécurité dans les transports en commun ? Il faut d'abord rétablir - c'est très important je le répète - une présence des agents des transports eux-mêmes, comme vient de le faire la S.N.C.F. Elle vient de décider de doubler ses effectifs de sécurité dans les trains de banlieue. Cela prouve que le besoin existait. Pour le reste, n'en doutez pas, la police nationale multiplie ses efforts. Chaque fois que c'est nécessaire, on place des unités mobiles - vous pouvez les rencontrer d'ailleurs - dans les métros, dans les trains de banlieue, qu'il s'agisse de compagnies républicaines de sécurité ou de gendarmes mobiles qui procurent une sécurisation supplémentaire.

Telles sont les orientations suivies, mais je dois ajouter quelque chose. Il est nécessaire de faire prendre conscience à l'opinion, à la population, que la sécurité dans les lieux publics, dans les transports en commun, c'est aussi un peu l'affaire de tous.

Trop souvent on entend parler de faits dont sont témoins de nombreux voyageurs. Il peut s'agir de provocations, d'injures ou de débuts d'agression.

M. Charles Ehrmann. Et même de viols !

M. le ministre de l'intérieur. Souvent des adultes, des hommes dans la force de l'âge, et parfois en nombre non négligeable, assistent passivement à ces faits.

M. Charles Ehrmann. C'est très juste !

M. le ministre de l'intérieur. Dans ce cas, c'est de l'incivisme, et ces hommes adultes doivent réagir ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes socialiste, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

La sécurité d'une société ne doit pas reposer uniquement sur les hommes en uniforme et en civil qui sont là pour faire respecter la loi. Elle repose aussi sur la prise de responsabilités par les citoyens. En 1989, on peut le dire, la sécurité, c'est aussi un peu une question de civisme de la part des hommes qui seraient en âge de porter les armes en cas d'agression contre le pays (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République*) et qui doivent porter secours et parfois témoignage en cas d'agressions mineures. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur de nombreux bancs des groupes Union pour la démocratie française et Union du centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

ACTUALISATION DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE

M. le président. La parole est à M. Philippe Mestre.

M. Philippe Mestre. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Il est de notoriété publique, monsieur le Premier ministre, que depuis quelques temps un grave désaccord s'est instauré au sein du Gouvernement à propos de l'actualisation de la loi de programmation militaire, c'est-à-dire sur le montant des crédits destinés à équiper nos armées pour les quatre prochaines années.

Le ministre de la défense lui-même d'ailleurs fait état publiquement de cette question dans des termes tels que l'éventualité de sa démission a même été avancée. Mais je constate qu'il est encore au banc du Gouvernement aujourd'hui.

M. Charles Ehrmann. C'est parce qu'il a finalement « fermé sa gueule » ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Rires sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Philippe Mestre. De quoi s'agit-il exactement ? Sur proposition du précédent gouvernement et avec l'assentiment express du Président de la République, une loi de programmation militaire a été votée en 1987 à la quasi-unanimité de l'Assemblée nationale, exception faite des députés communistes.

Cette loi de programmation doit être actualisée. Mais actualiser ne signifie pas démanteler. Or, on affirme que le ministre de l'économie et des finances exigerait une réduction de 70 milliards de francs sur un total de 470 milliards reconnu nécessaire pour moderniser nos armées durant la période 1990-1993. Le ministre de la défense indique pour sa part qu'il accepterait une diminution de 20, 30 ou 40 milliards de francs, selon des hypothèses établies par lui.

Quelle que soit la version retenue, il s'agit de coupes trop importantes à nos yeux et qui remettent en cause l'exécution de la loi de programmation militaire votée, je le répète, à la quasi-unanimité de l'Assemblée nationale il y a deux ans.

En effet, dans la plus mauvaise des hypothèses pour nos armées, la réduction en question atteindrait 15 p. 100 et, dans la moins mauvaise 4,5 p. 100. Cela n'est pas acceptable et, sur les bancs de cette assemblée, nous sommes très nombreux à juger que cette remise en cause de l'exécution de la loi de programmation militaire aurait des conséquences déplorables pour la modernisation de nos armées. Je pense notamment au nouveau porte-avions, au char Leclerc et à l'avion Rafale destiné à la marine. On peut considérer aussi qu'indirectement ces réductions de crédits auraient des conséquences importantes sur les effectifs de l'armée de terre.

Plus grave encore, c'est toute notre politique de défense qui serait remise en question.

Non, monsieur le Premier ministre, cela n'est pas acceptable. Pas plus qu'il n'est acceptable qu'on nous joue cette petite comédie qui consiste à se renvoyer de ministre à ministre la responsabilité de coupes sombres à opérer dans les crédits militaires.

Vous avez participé, monsieur le Premier ministre, à ce jeu...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et la question ?

M. Philippe Mestre. En posant moi-même la question dans lequel vous indiquez qu'il n'a jamais été question (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*) de réduire les crédits militaires, tout en ajoutant qu'il est question (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*) de procéder à une remise en cause (*La question ! sur les mêmes bancs*) du rythme de progression de ces crédits ! Ce qui, dit en termes différents, revient exactement au même !

Alors, monsieur le Premier ministre, ma question (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), je vous la pose, à vous, parce que vous êtes responsable de la défense de la France.

On voudrait essayer de nous faire croire que vous arriverez à une sorte de compromis après avoir longuement discuté avec vos ministres de ces problèmes. Mais, monsieur le Premier ministre, on ne se compromet pas sur la défense de la France, car ce serait sans doute la compromettre.

C'est pourquoi ma question s'adresse à vous, et non au ministre de la défense ou au ministre de l'économie et des finances.

Ma question est la suivante (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste*) : monsieur le Premier ministre, quand déciderez-vous et voulez-vous décider de soumettre au Parlement un projet de loi d'actualisation de la loi de programmation militaire, conforme à l'esprit et à la lettre de celle-ci, dans les conditions dans lesquelles elle a été votée à la quasi-unanimité de l'Assemblée nationale, d'ailleurs défendue et votée par vous en 1987 ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Michel Rocard, Premier ministre. Monsieur le député, n'était l'obligation, que dis-je, le plaisir que je me fais de respecter une courtoisie parlementaire éminente, les dernières phrases de votre question m'auraient conduit à laisser répondre soit mon ministre de la défense, soit mon ministre d'État chargé des affaires économiques et financières, assuré que sur le plan de l'élaboration d'une solution gouvernementale là où le problème est difficile, ils étaient aussi capables l'un que l'autre de le faire.

M. Alain Bonnat. Très bien !

M. Pierre Lequiller. Avec des réponses différentes !

M. le Premier ministre. Vous et les vôtres, monsieur le député, vous êtes trop habitués à la déception politique, dans vos anticipations sur nos erreurs, nos fautes ou nos incapacités pour que je ne vous donne pas cet espoir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais par égard pour M. Mestre, je répondrai donc dans ce pseudo-débat sur un pseudo-désaccord.

Pseudo-désaccord, en effet, car je refuse d'appeler autrement ce qui relève, monsieur le député, de la délibération normale d'un gouvernement.

De vous à moi, s'agissant d'un problème difficile, dont un gouvernement se saisit à un moment donné, un jour donné d'une année donnée, pour le traiter et à propos duquel des ministres sont porteurs par leurs fonctions d'intérêts différents, de visions ou d'analyses différentes, les uns parce qu'ils sont chargés de gérer de manière optimale les dépenses qui engagent la responsabilité de la France, les autres parce qu'ils sont chargés d'assurer l'équilibre de nos finances publiques, il est d'usage que l'on prenne le temps qu'il faut pour arriver à un accord.

Vous me questionnez alors que cette procédure est en cours. Elle n'a rien que de normal et tous les gouvernements l'ont connue. Je ne sais pas que les dépenses militaires, soit pour une année, soit en termes de loi de programmation, échappent à cette difficulté d'élaboration que tout gouvernement digne de ce nom finit par résoudre dans des conditions acceptées par ses différents membres.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. La réponse !

M. le Premier ministre. Elle vient ! Que d'impatience ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Mes chers collègues, c'est une question très importante. Je vous demande avec fermeté de faire silence. (*Exclamation sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Monsieur le Premier ministre, vous avez la parole.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Il faut décrypter !

M. Serge Charles. Un traducteur !

M. le président. S'il vous plaît, mes chers collègues, la parole est à M. le Premier ministre, et à lui seul.

Un député du groupe Union pour la démocratie française. C'est un noyeur de poissons !

M. le Premier ministre. Monsieur le député, chaque jour, il nous faut concilier des positions contradictoires. Le ministre de la défense ne ferait pas son travail s'il n'était attentif à mettre l'accent sur les impératifs de son département. Le ministre des finances ne ferait pas non plus le sien s'il n'agissait pas de même en ce qui concerne les domaines dont il a la responsabilité. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. C'est évident ! La Palice !

M. le Premier ministre. Or, non seulement... (*Exclamations sur de nombreux bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.* - *M. le Premier ministre se rassied. Hudes sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Mesdames et messieurs les députés de l'opposition, une question sérieuse a été posée par M. Philippe Mestre, qui a été écoutée dans le silence. M. le Premier ministre est en train de répondre. Par égard pour la conception que chacun d'entre nous a de ses fonctions, je vous demande de l'écouter dans le silence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Monsieur le Premier ministre, vous avez la parole.

M. le Premier ministre. Je suis à la totale disposition de l'Assemblée !

Or non seulement MM. Bérégovby et Chevènement font leur travail, mais ils le font excellemment. (*Murmures sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*) et ils savent l'un comme l'autre que l'indépendance nationale passe à la fois par l'existence d'une défense efficace et par la recherche d'une situation économique saine.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Très bien !

M. le Premier ministre. Ils poursuivent tous deux, et l'ensemble du Gouvernement avec eux, les mêmes objectifs. Cela ne suffit pas, monsieur le député, pour les atteindre immédiatement à partir de la simple confrontation initiale quand surgit un problème. C'est d'autant plus vrai en l'occurrence que les difficultés que nous rencontrons étaient parfaitement prévisibles et d'ailleurs tout à fait prévues.

Je me permets à cet égard de vous rappeler que j'avais été le premier orateur à intervenir au nom du groupe socialiste dans le débat sur la loi de programmation militaire, mais vous venez vous-même d'y faire allusion et je vous en remercie.

M. Charles Ehrmann. Nous sommes honnêtes !

M. le Premier ministre. Tout à fait, mais M. Mestre aurait peut-être été prudent de relire ma déclaration de l'époque.

Je vais donc me citer. C'est humain, un peu grandiloquent et peu usuel chez quelqu'un qui se veut modeste sur le plan intellectuel comme il convient à ses fonctions. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) Mais vous ne manquerez pas de goûter rétrospectivement tout le sel de ce que je disais alors.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. La réponse !

M. le Premier ministre. En 1987, je déclarais dans cette assemblée : « La liste impressionnante des réalisations envisagées ne peut que susciter un certain scepticisme. S'il s'agit de contracter une obligation de moyens, nous l'approuvons, nous la votons, s'il s'agit de contracter une obligation de résultats » - la loi de programme était rédigée en termes de programmes « je me sens obligé de mettre en garde contre les difficultés futures de financement. Et si je tiens à cette précision, sans l'assortir de reproches, c'est pour ne pas encourir les vôtres lorsque, dans quelque temps, nous vous aurons remplacés au Gouvernement, si les problèmes surgissent à ce moment-là, ce qui me paraît peu évitable. »

Cette déclaration remonte précisément au 9 avril 1987.

M. Jean-Claude Gaudin. Répondez sur le fond !

M. le Premier ministre. L'heure des choix, nous l'avions annoncée il y a deux ans et vous l'aviez différée pour des raisons qu'au demeurant je respecte et que nous avons cautionnées d'un vote pour laisser au peuple français le sentiment que sa représentation nationale était très majoritairement acquiescente à ces engagements. Mais ce texte, que vous avez sans doute relu avant votre question, m'autorise à vous dire que j'étais, que nous étions totalement conscients - et je soupçonne que vous l'étiez aussi - du fait que la masse des programmes intégrés dans ce texte n'y tenaient pas sur le long terme et que les choix n'avaient été que renvoyés, et je l'avais dit à l'époque.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Vous l'avez voté !

M. le Premier ministre. L'heure des choix que nous avions annoncée il y a deux ans que vous aviez différée a désormais sonné. Si l'opposition d'alors, dont j'étais le porteparole, a fait ainsi la preuve de son sens de l'Etat et de la responsabilité...

Mme Martine Daugreilh. Pas ça !

M. le Premier ministre. ...l'opposition d'aujourd'hui s'honorera sans doute en s'inspirant de cette attitude. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Trouver le plus juste équilibre entre les exigences de la défense nationale et celles de la rigueur budgétaire n'est pas une chose aisée.

M. Gérard Chasseguet. Vous l'avez déjà dit !

M. le Premier ministre. Cela mérite réflexion et discussion. Les décisions sont en cours d'examen. Elles seront prises aussi vite que possible. Je conserve l'espoir qu'elles le soient à temps pour que cette assemblée en délibère pendant la session de printemps. Je n'en suis pas certain.

Je ne suis pas sûr, monsieur le député, que l'esprit de votre question soit de me faire approuver une démarche précipitée.

M. Pierre Mazeaud. Je ne comprends pas ce que cela veut dire !

M. le Premier ministre. On vous laisse le temps de comprendre (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)...

M. Gabriel Kasperelt. On ne comprend rien !

M. le Premier ministre. Monsieur le député, allons au cœur du débat. (*Ah ! sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Gabriel Kasperelt. Monsieur le président, pourrait-on avoir une traduction simultanée ?

M. le Premier ministre. Il est deux problèmes dont souffre le budget de notre défense sans que la responsabilité puisse en être imputée à un autre budget dans l'équilibre des fonctions de l'Etat et sans que, pour autant, la santé de nos finances publiques puisse être mise en cause.

Le premier, c'est l'échec d'un certain nombre de négociations internationales menées de 1986 à 1988 sur la coopération internationale de la France, concernant l'hélicoptère de transport, l'avion de combat Rafale et l'avion Atlantique II pour lesquels nous nous retrouvons seuls.

Le second, c'est l'explosion des coûts prévisibles de la mise au point de certains des programmes que nous jugeons les plus importants.

Vous êtes le premier à savoir qu'il nous faut tenir compte de ces deux facteurs dans un environnement économique et de finances publiques que vous-mêmes ne nous permettiez pas de modifier.

Dans ces conditions, j'affirme ici que le temps de la réflexion doit nous être laissé dans l'intérêt même de nos armes et de la défense nationale.

J'espère être capable, en accord avec le ministre de la défense et celui des finances...

Mme Françoise de Panafieu. Et le Président de la République !

M. le Premier ministre. ... de vous présenter le résultat de ces réflexions à la session de printemps. Peut-être serai-je amené à vous dire que je préfère ne vous le soumettre qu'à l'automne (*Ah ! sur divers bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre*) si je pense que cet examen peut nous permettre d'élaborer de meilleures solutions techniques.

En tout cas, trouver le plus juste équilibre entre les exigences de la défense nationale et celles de la rigueur budgétaire n'est pas une chose aisée. Vous n'avez pas d'ailleurs sous-estimé cette difficulté, même si, autour de vous, on sourit dans des conditions dont vous aurez honte à la lecture du procès-verbal.

Les décisions seront prises aussi vite que possible, mais il ne serait pas conforme aux intérêts de la France de sacrifier le sérieux à la précipitation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, cet échange a été...

M. Serge Charles. Long !

M. le président. ... assez long...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Et pénible !

M. le président. ... et nous devons donc passer, en vertu de notre règle, aux questions du groupe socialiste.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. C'est la même chose chaque semaine ! C'est scandaleux !

M. le président. Calmez-vous, je vous prie. La règle est la même pour tous. C'est un mercredi comme un autre !

M. Charles Ehrmann. C'est la deuxième fois que vous mettez ainsi le groupe U.D.F. en difficulté.

VISITE D'ARAFAT

M. le président. La parole est à M. Jacques Roger-Machart.

M. Jacques Roger-Machart. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

La France est l'amie d'Israël, et le Président François Mitterrand a été le premier chef d'Etat français à se rendre dans ce pays.

Il a toujours exprimé, en particulier lors de son discours à la Knesset, sa volonté de promouvoir la paix, qui est le meilleur garant de la sécurité d'Israël. Elle passe par le dialogue entre Israël et ses voisins arabes, y compris les Palestiniens à qui doivent être reconnus une patrie et le droit à l'autodétermination.

Je viens d'effectuer une mission avec d'autres parlementaires européens au Moyen-Orient, en Israël et dans les territoires occupés de Gaza et de Cisjordanie. Je peux témoigner que l'aspiration à la paix n'est pas une option idéologique, mais l'urgence quotidienne de peuples qui souffrent, qu'il s'agisse des Israéliens ou des Palestiniens.

La situation dans ces territoires devient explosive en raison des atteintes aux droits de l'homme et il ne faudrait pas qu'elle tourne au drame comme au Liban.

Il est urgent d'avancer dans le processus de paix, d'engager le dialogue, dans le respect des droits légitimes de toutes les parties en présence.

A cet égard, l'invitation de Yasser Arafat à Paris est dans la logique de la position française depuis dix ans. Elle est un encouragement à la modération et au progrès dans la voie du

dialogue dont a fait preuve l'O.L.P., qui a reconnu Israël et condamné le terrorisme, à Alger d'abord, le 14 novembre dernier, puis à Genève devant les Nations unies, dans les nombreuses déclarations ensuite. De son côté, le gouvernement israélien a proposé l'organisation d'élections dans les territoires occupés.

Pouvez-vous, monsieur le ministre d'Etat, exposer à la représentation nationale ce que le gouvernement de la France pense de ces évolutions récentes et ce qu'il attend de la visite de M. Arafat à Paris ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs, ainsi que vous vient de le rappeler M. Roger-Machart, la décision prise par le Président de la République de recevoir M. Arafat à l'occasion de sa visite en France, est l'aboutissement d'une politique constante qui avait été définie par le chef de l'Etat lui-même lors de son discours devant la Knesset le 4 mars 1982.

Je veux ici en rappeler les principes.

La France est attachée au droit à l'existence, à la sécurité de l'Etat d'Israël dans des frontières sûres et reconnues. Sa fidélité à une amitié constante envers le peuple juif, sa détermination à soutenir en toute circonstance, la sécurité d'Israël sont des éléments indéfectibles de sa politique.

Mais la France est aussi déterminée à agir en faveur d'un règlement de paix d'ensemble juste et durable, ce qui suppose qu'il fasse droit aux aspirations légitimes du peuple palestinien. Le peuple palestinien a, en effet, le droit de disposer d'une patrie, de choisir son destin, ce qui, pour les Palestiniens comme pour les autres peuples, peut, le moment venu, signifier un Etat.

Dans cet esprit, la France s'est efforcée d'amener les deux parties à se reconnaître mutuellement afin qu'elles puissent se parler, discuter ensemble de leur avenir.

Nous avons dit aux responsables de l'O.L.P. : « Reconnaissez clairement le droit à l'existence de l'Etat juif, de l'Etat d'Israël, et vous serez alors vous-mêmes reconnus comme un interlocuteur obligé dans la négociation ».

M. Alain Griotteray. Ce n'est pas encore fait !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je l'ai répété moi-même à Strasbourg.

Or nous avons été entendus, monsieur le député : à Alger, en novembre dernier, puis à Genève en décembre par la voix de son chef, l'O.L.P. a formellement reconnu le droit d'Israël à l'existence et son droit à la sécurité. Dans le même temps, elle renonçait au terrorisme.

La France allait-elle ignorer cette évolution majeure et positive ? Je rappellerai ici que les Etats-Unis, dont l'engagement auprès d'Israël ne peut non plus être mis en cause, décidaient alors de parler avec l'O.L.P. La France pouvait-elle ignorer que les conditions qu'elle avait elle-même posées pour l'ouverture d'un dialogue avec l'O.L.P. au plus haut niveau avaient été satisfaites ?

Je voudrais ajouter, comme vous l'avez fait vous-même, monsieur le député, que la situation en Cisjordanie et à Gaza, sur laquelle vous avez à juste titre insisté à la suite de la mission que vous venez d'y effectuer, doit aussi nous inciter à aller de l'avant maintenant. Il convient, en effet, de répondre à l'impatience des populations qui placent tous leurs espoirs dans un mouvement vers la paix. Faute de progrès sur la voie d'un règlement, faute d'une espérance, la situation ne pourrait que se dégrader davantage, ainsi que vous avez pu le constater vous-même sur place.

Déjà nous constatons que certaines tentatives de réponse sont proposées. Aujourd'hui, les dirigeants israéliens parlent d'élections dans les territoires, ce qu'ils ne faisaient pas il y a quelques mois encore.

Tout cela mérite d'être examiné, et la visite de M. Arafat en fournira une occasion.

Cette visite doit aussi marquer un nouveau progrès sur le chemin de la paix. La France entend encourager de toutes ses forces la volonté de modération et de réalisme exprimée par les dirigeants de l'O.L.P. Elle entend, parallèlement, recevoir confirmation de cette volonté de paix et de reconnaissance mutuelle. C'est ce que nous demanderons à M. Arafat au cours de sa visite.

Croyez-le bien, mesdames et messieurs, la France n'a pas d'autre objectif que d'aider à nouer le dialogue entre toutes les parties concernées. C'est la raison pour laquelle nous entendons nous-mêmes poursuivre sans relâche le dialogue avec tous - je dis bien tous - Israéliens, Palestiniens, pays arabes.

C'est aussi pourquoi nous nous efforçons de faire progresser le projet de conférence internationale, seule procédure, à nos yeux, à même de faciliter le dialogue direct entre les parties tout en assurant la prise en considération de l'ensemble des problèmes, tant ceux-ci sont complexes, sensibles et étroitement mêlés.

Monsieur le député, permettez-moi de vous remercier de m'avoir donné cette occasion de rappeler ici la constante de notre politique dans cette région du monde. Croyez bien que ces principes qui commandent notre politique seront respectés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

ENFANCE MARTYRE

M. le président. La parole est à Mme Yvette Roudy.

Mme Yvette Roudy. Ma question s'adresse à Mme Dorlhac, secrétaire d'Etat chargé de la famille, et, au-delà, à l'ensemble du Gouvernement.

On commence à peine à oser parler de crimes qui, jusqu'à présent, restaient secrets parce qu'ils se produisaient à la maison.

On commence à peine à lever le voile sur certains cas dont on découvre l'horreur.

Il y a en France, chaque année - vous me direz si mes chiffres sont exacts -, entre 30 000 et 50 000 enfants victimes de violences, de privations de soins ou d'abus sexuels, et entre 300 et 600 cas mortels.

Mme le secrétaire d'Etat a le mérite de vouloir porter cette difficile question devant le Parlement au cours de la présente session.

Le besoin apparaît urgent, au regard des chiffres que je viens de citer et de certaines affaires récentes. Permettez-moi d'en rappeler une pour illustration.

Nous avons appris récemment que, le 5 février dernier, une petite fille de neuf ans a été violée par son père à Vic-Fezensac, dans le Gers. Elle a été hospitalisée le lendemain, mais ce n'est que le 15 février que l'affaire allait être dénoncée à la gendarmerie. Pendant dix jours, son dossier, transféré de la clinique à la D.D.A.S.S., allait rester dans les mains des assistantes sociales sans que celles-ci préviennent la gendarmerie ni saisissent la justice. Pendant dix jours elles ne se donneront pour mission que de pousser la mère de l'enfant à porter plainte - ce qui sera finalement fait - sans se rendre compte qu'elles devenaient de fait coupables de non-dénonciation de crime.

L'enseignement que l'on doit retirer de cette pénible affaire, c'est le constat d'un certain climat qu'il faudrait sans doute changer.

Ces assistantes ont écrit, pour se défendre, un tract dans lequel elles affirmaient : « Nous ne sommes pas des flics. »

L'incroyable confusion des esprits dont tout cela témoigne nous montre à quel point ce type de crime est banalisé, à quel point on le considère encore comme relevant du seul domaine privé. Les agresseurs, peut-être, seraient moins nombreux s'ils ne vivaient pas dans un sentiment de quasi-impunité.

Je souhaitais demander à Mme le secrétaire d'Etat si elle peut, à la lumière de cet exemple, donner son sentiment et nous expliquer comment, par son projet de loi, elle compte lutter, briser ce mur de silence. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.

M. Claude Evlin, ministre de solidarité, de la santé et de la protection sociale. Madame le député, je tiens à dire d'abord combien la description que vous venez de faire est juste. Une émission de télévision récente, à laquelle j'ai eu l'occasion de participer, en remplacement de Mme Dorlhac, des témoignages ô combien poignants ont commencé à lever le voile trop lourd du silence.

Il est exact que les enfants sont trop souvent des victimes silencieuses, trop souvent des victimes cachées. L'enfant a peur, certains en ont témoigné, notamment lors de l'émission à laquelle je faisais allusion. L'enfant, aussi, a honte de ce qui lui arrive. Il ne sait pas à qui parler des sévices qu'il a subis. Il ne sait pas, tout simplement, à qui parler.

L'action qu'a entreprise Mme Dorlhac permet, peu à peu, à ces enfants victimes d'être écoutés, de se faire entendre.

Une grande campagne nationale d'information pour développer la prévention des abus sexuels envers les enfants...

M. Jean Brocard. Et des meurtres !

M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale. ... a déjà permis de briser ce mur du silence dans bien des situations. Elle a aussi permis d'inculquer à l'enfant, après une sensibilisation des adultes qui le côtoient, des règles de sécurité pour lui permettre de prévenir, donc d'éviter, certaines agressions.

Il y a moins d'un an, nous ne disposions pas de films susceptibles de permettre la diffusion de telles campagnes sur l'ensemble du territoire. Certains départements - en particulier l'Isère, mais il en est d'autres - avaient commencé des campagnes, mais c'est seulement le 19 septembre dernier, lors d'une journée organisée à l'initiative de Mme Dorlhac, que nous avons pu présenter un film purement français. Auparavant, les éducateurs travaillaient sur des films canadiens, ce qui montre assez combien nous avons du retard en ce qui concerne la prise en charge de ce problème.

Si Mme Dorlhac n'est pas ici aujourd'hui, c'est parce que, en ce moment-même, elle présente à la commission des affaires sociales du Sénat un projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance.

Ce texte confie une nouvelle mission aux départements en matière d'aide sociale à l'enfance, celle d'organiser le recueil des informations relatives aux mineurs maltraités. C'est important, parce qu'ainsi nous serons au plus près à la fois du fonctionnement des services sociaux et de la vie quotidienne des gens. Le président du conseil général devra mettre en œuvre un dispositif de coordination permettant de recueillir les informations relatives aux mineurs maltraités. Trop souvent, en effet, les situations s'aggravent parce que les témoins de sévices, voire les personnels des services sociaux, ne savent pas qui avertir, ni comment. La double mission impartie au président du conseil général permettra de résoudre ce problème.

En ce qui concerne l'affaire de Vic-Fezensac que vous avez évoquée, je ne peux pas me prononcer sur le fond puisque cette affaire fait aujourd'hui l'objet d'une information judiciaire qui doit déterminer la responsabilité pénale éventuelle des uns et des autres.

Mais, puisque l'occasion m'en est donnée, je veux rappeler solennellement ici que tout citoyen, quelle que soit sa profession, est tenu de dénoncer les crimes, les sévices et les privations infligés à un mineur de quinze ans. Cette disposition du code pénal, malheureusement, n'est pas suffisamment connue ou comprise, notamment - je n'hésite pas à le dire, et mon passé professionnel m'y autorise plus que d'autres - par les travailleurs sociaux.

Là encore, la mission de coordination et d'information instaurée par le projet de loi actuellement soumis au Sénat permettra à chacun de mieux connaître la loi et de faire davantage face à ses responsabilités professionnelles, et plus généralement à ses responsabilités de citoyen. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

M. le président. La parole est à M. Didier Migaud.

M. Didier Migaud. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

La centrale nucléaire de Creys-Malville, qui porte le nom de surrégénérateur, a été arrêtée le 26 mai 1987, à la suite d'une fuite de sodium dans le barillet. Son redémarrage a été décidé en janvier 1989 et son branchement au réseau E.D.F. effectué la semaine dernière.

Compte tenu de la nature particulière de cette centrale, des voix se sont élevées pour regretter les conditions dans lesquelles cette décision est intervenue. S'il est vrai qu'un effort important a été réalisé au cours de ces dernières années en matière de sûreté nucléaire, une méfiance réelle subsiste, sur-

tout à l'égard de la filière des surrégénérateurs, d'autant que la France est un des rares pays au monde dans lequel les producteurs du nucléaire sont aussi les contrôleurs.

L'organisation d'un débat contradictoire avant toute décision importante, une information encore plus crédible et encore plus accessible, une réflexion sur la politique énergétique paraissent répondre à des préoccupations légitimes et raisonnables.

Ma question sera double, monsieur le ministre.

En ce qui concerne, en premier lieu, l'information et le contrôle, le conseil des ministres a adopté, le 30 novembre dernier, le principe de la création d'un collège de sages pour l'ensemble des risques technologiques. Ce collège a récemment été mis en place par le Premier ministre.

Des parlementaires ont proposé, pour leur part, la création d'une haute autorité de la sûreté nucléaire, haute autorité qui serait une instance indépendante des exploitants, des pouvoirs publics, disposant de pouvoirs spécifiques et dotée de moyens financiers propres. Le collège qui a été mis en place est-il compatible avec cette haute autorité ou bien la préfigure-t-il ?

En second lieu, compte tenu du fait que la centrale de Creys-Malville semble être toujours considérée par le Gouvernement comme un prototype, ce qui signifie que son avenir ainsi que celui de la filière ne sont pas encore définitivement fixés, le Gouvernement accepte-t-il l'organisation d'un débat national contradictoire sur l'avenir et la politique énergétique et, dans ce cadre, d'un débat sur le devenir de la filière des surrégénérateurs ? Un tel débat pourrait avoir lieu à l'automne, préalablement à toute décision définitive sur Creys-Malville. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Merci, monsieur le député, de me permettre de rappeler quels sont les grands principes que le Gouvernement entend suivre en ce qui concerne la politique de sûreté nucléaire.

A la base de cette politique, il y a un principe intangible auquel nous sommes évidemment très attachés : la sûreté est, en matière nucléaire, une priorité absolue. Nous sommes confortés dans notre conviction par le fait que le nucléaire n'a jamais, en France, entraîné ni accident ayant affecté les personnes ou les biens, ni même connu d'incident notable. Peut-être avons-nous eu de la chance, mais nous avons eu surtout le mérite de suivre une politique continue et qui, je dois le dire, parce que le service de sécurité nucléaire dépend de mon ministère, obéit à des règles qui s'apparentent aux règles de sécurité militaire.

Je dois à ce sujet corriger quelque peu ce que vous avez dit. Il n'est pas exact qu'en France le producteur et le contrôleur soient le même. Le producteur, c'est E.D.F., le contrôleur, le ministre de l'industrie, et nous nous efforçons constamment de ne pas confondre nos responsabilités.

L'exemple que vous avez vous-même cité, celui de Creys-Malville, est à cet égard très significatif. Superphénix a été arrêté en 1987, à la suite d'une expertise réalisée par le service de sûreté nucléaire. Ce même service de sûreté nucléaire, ayant posé les exigences et vérifié, il y a quelques mois, qu'elles avaient été satisfaites, l'autorisation a été donnée à E.D.F. de reprendre l'exploitation. Autrement dit, l'expertise est conduite par un service administratif, l'ordre donné par le ministre de l'industrie et le producteur - c'est-à-dire E.D.F. ou, dans le cas particulier, N.E.R.S.A., qui exploite le réacteur - obtempère aux injonctions qui lui sont données.

Nous devons néanmoins compléter notre dispositif, en particulier en ce qui concerne l'information du public qui a été souvent, il faut bien le dire, insuffisante, ou en tout cas jugée telle par une opinion devenue de plus en plus exigeante.

C'est pourquoi M. le Premier ministre m'a demandé d'imposer à tous les organismes qui ont en charge ce type d'activités d'informer en permanence le public des résultats des mesures de radioactivité effectuées sur le territoire. Aujourd'hui même, je rappelais par une lettre adressée à tous les présidents et à tous les responsables de ces organismes les obligations qui leur incombent. Une commission va être mise en place par le Gouvernement et sera chargée d'attribuer un label technique aux organismes qui réalisent les mesures de radioactivité.

Vous avez fait allusion à l'instance de sages, indépendante des pouvoirs publics, qui serait en quelque sorte le garant auprès de l'opinion publique de la rectitude des informations données par le Gouvernement et des mesures prises par les autorités pour assurer la sécurité.

Installé en février dernier, le collège de prévention des risques technologiques a été saisi d'une demande d'avis sur la manière dont la communication sur les risques est assurée dans notre pays.

Ce collège est maître de son ordre du jour comme de la manière dont il entend communiquer au public les informations qu'il possède. Il est doté d'une large autonomie, garantie par son mode de nomination et de renouvellement ainsi que par le budget dont il dispose.

Il ressemble donc comme un frère, monsieur le député, à la Haute autorité que vous avez citée, à une nuance près : le Gouvernement a considéré que le nucléaire n'avait malheureusement pas le monopole des risques technologiques, que ceux-ci étaient aussi vastes, potentiellement, que l'industrie elle-même, et donc que le champ de compétence du collège devait couvrir l'ensemble des activités susceptibles de présenter ce type de risque, c'est-à-dire aussi bien les activités de transport que les activités industrielles qui sont, vous le savez, multiples.

J'en viens à votre dernière question.

M. le président. Monsieur le ministre, pourriez-vous aller à votre conclusion ?

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Je conclus, monsieur le président.

Les problèmes nucléaires, monsieur le député, ne doivent pas être pensés simplement en termes de risques, mais également en termes de chances. A côté des risques que vous avez évoqués, il ne faut pas négliger les risques économiques. Or, de ce point de vue, le marché unique de l'énergie nous offre de très vastes possibilités.

C'est dans ce contexte que je suis heureux de vous informer que le Gouvernement accepte de débattre avec la représentation nationale de l'ensemble de la politique énergétique, à une date qui devra être convenue d'un commun accord entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale. C'est dans le cadre de ce débat que les perspectives de la filière surgénératrice, notamment, pourront être largement examinées. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Merci, monsieur le ministre, de cette information.

Avant de donner la parole, pour le groupe communiste, à M. Pierna, je veux rappeler aux auteurs des questions et aux ministres qui répondent...

M. Charles Ehrmann. Cela ne sert à rien ! C'est toujours pareil !

M. Gérard Longuet. M. Rocard a parlé douze minutes !

M. le président. ... qu'il convient de recourir le moins possible à un papier. Si l'on n'a pas de papier sous les yeux, il est probable que ce sera plus bref. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. Jean-Marie Caro. Très bonne remarque !

RÉDUCTION DES DÉPENSES NUCLÉAIRES MILITAIRES

M. le président. La parole est à M. Louis Pierna.

M. Charles Ehrmann. Sans papier !

M. Louis Pierna. Si vous permettez, je me servirai tout de même de mon papier !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Oh ! *(Sourires.)*

M. Louis Pierna. Monsieur le ministre de la défense, loin de me rassurer, les propos que vient de tenir M. le Premier ministre me confortent dans l'idée que la campagne d'intoxication à laquelle a donné prétexte ces derniers jours la préparation de l'actualisation de la loi de programmation militaire vient de s'effondrer.

Non seulement il n'est pas question, comme l'a laissé entendre la pseudo-mésentente entre M. le Premier ministre et vous-même, de réduire les dépenses d'armement de la France, mais le Gouvernement s'apprête au contraire à les augmenter. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Tel est bien, en effet, le sens de l'intervention de M. le Premier ministre et du communiqué publié hier.

En clair, quelle que soit l'hypothèse retenue - la vôtre, monsieur le ministre, ou celle prêtée à M. Bérégovoy - les moyens destinés au surarmement vont aller croissant, et cela au moment où, sur le plan international, les mesures de désarmement prises par les Etats-Unis et l'U.R.S.S. créent un climat nouveau qui devrait vous inciter à revoir en baisse la loi de programmation militaire, laquelle s'élève à 474 milliards de francs - un véritable gouffre.

Les Français doivent savoir qu'en 1989 l'Etat va dépenser 98 milliards de francs pour l'investissement militaire alors que toutes ses dépenses civiles d'investissement pour l'école, le logement, la santé, les routes, et j'en passe, ne seront que de 80 milliards de francs. Il y a là une disparité flagrante que vous pouvez corriger.

M. François Hollande. Et les arsenaux ?

M. Louis Pierna. Les députés communistes ont proposé, sans mettre en cause notre capacité de défense, sans mettre en cause les établissements du G.I.A.T. ou les arsenaux...

M. François Hollande. Et l'Agence spatiale ? Et la S.N.E.C.M.A. ?

M. Louis Pierna. ... sans mettre en cause le programme Rafale (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) de réduire les dépenses consacrées à la terrifiante arme nucléaire...

M. François Hollande. Et la S.N.E.C.M.A. ?

M. Louis Pierna. ... pour donner à l'école, c'est-à-dire à l'avenir, les moyens nécessaires.

Hier, à l'occasion de la discussion du X^e Plan, M. Chaigneau, rapporteur du Conseil économique et social, a indiqué que le Conseil considérait que l'effort budgétaire prévu pour l'enseignement n'était pas conforme à ses propres évaluations.

Comment accepter, dans ces conditions, le remplacement des missiles nucléaires M 4 et M 45 par des missiles M 5 qui coûteront, sur plusieurs années il est vrai, 73 milliards de francs, soit le prix de mille lycées ? Notre force de dissuasion est suffisamment crédible !

Monsieur le ministre, ma question est simple : quand écouterez-vous la voix des partisans du désarmement ? Pourquoi ne décidez-vous pas immédiatement de réduire de 40 milliards de francs les crédits allant à l'arsenal nucléaire afin que la nation donne, notamment à l'enseignement, les moyens qui lui font défaut ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense, que j'invite à respecter la règle que je viens d'énoncer, c'est-à-dire ne pas s'en tenir à son texte écrit.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Monsieur Pierna, c'est une mauvaise action que d'opposer les nécessités de la défense nationale et la priorité de l'éducation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) Je vous le dis en tant qu'ancien ministre de l'éducation nationale.

M. Jacques Brunhes. Nous n'opposons rien, c'est vous qui avez cette idée !

M. le ministre de la défense. Le prélèvement pour l'éducation nationale, c'est 4,5 p. 100 de la richesse nationale. Le prélèvement pour la défense, c'est 3,69 p. 100. Or le total des prélèvements obligatoires dépasse, vous le savez, 45 p. 100 !

Vouloir résumer tout le débat public à l'opposition de ces deux ordres de grandeur, c'est une hypocrisie et un mauvais service rendu à la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Tout notre concept de défense repose sur la notion de suffisance, ni plus ni moins. Et si on peut faire des économies, sans préjudice pour notre défense, il faut savoir les faire.

M. François Hollande. Très bien !

M. le ministre de la défense. Mais si les économies proposées risquent de compromettre notre défense, il faut savoir ne pas les faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gilbert Millet. Une nouvelle génération de missiles, par exemple !

M. le ministre de la défense. Comme l'a rappelé tout à l'heure M. le Premier ministre, une réflexion est engagée au sein du Gouvernement pour rendre compatibles la contrainte européenne et les contraintes fiscales, budgétaires et monétaires qui en découlent avec la contrainte de défense, qui en vaut bien une autre.

M. Jean-Pierre Brard. C'est vous qui le dites !

M. le ministre de la défense. La défense de l'indépendance, de l'identité de notre pays, de l'équilibre mondial, de la paix en Europe et dans le monde, cela compte pour l'avenir de notre pays et celui de nos enfants !

Eh bien ! concilier cette contrainte de défense avec les diverses contraintes que je viens d'énumérer, c'est un exercice auquel nous livrons. Il peut être pédagogique - tout au moins, je le crois - pour aider le pays à assumer sa défense en pleine connaissance de cause.

Je suis convaincu qu'il est possible de satisfaire le besoin de défense, sans pour autant augmenter le prélèvement sur la richesse nationale. Je rappelle qu'il représente chez nous 3,69 p. 100 du P.I.B., contre 4,8 p. 100 en Angleterre, près de 7 p. 100 aux Etats-Unis et 14, 15 ou 16 p. 100 en U.R.S.S. !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

Un député du groupe Union pour la démocratie française. Ils sont riches, là-bas ! (*Sourires.*)

M. le ministre de la défense. J'indique également, et vous m'excuserez de revenir au quotidien, que la remise en cause de programmes, petits et grands, n'est pas sans effets sur les sites industriels. Vous voulez diminuer de 40 milliards de francs le budget de la défense nationale...

M. Louis Pierna. Ecoutez ce qu'on vous dit !

M. le ministre de la défense. ... mais vous oubliez que le char Leclerc, c'est Roanne, Tarbes et Bourges ; que le Mirage 2000 et le Rafale, c'est Argenteuil, Bordeaux et Anglet ; que la flotte de surface, c'est Lorient ; que le porte-avions nucléaire, c'est Brest ; que l'hélicoptère de combat franco-allemand ou celui de transport, c'est Marignane !

Derrière tout cela, il y a un tissu de plus de 4 000 petites et moyennes entreprises.

Croyez-vous que, en tant que ministre de la défense, qui a engagé un certain nombre de réformes nécessaires dans ce secteur, je n'ai pas le souci du plan de charge du G.I.A.T., que je ne mesure pas mes responsabilités à l'égard des travailleurs des arsenaux et de ceux des industries de défense, qui sont tout de même un des fleurons de notre industrie ! (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste. - *Applaudissements sur de nombreux bancs de groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Louis Pierna. Les travailleurs rejettent votre plan, monsieur le ministre !

M. le ministre de la défense. Cela dit, monsieur le député, il y a une démagogie qui en rejoint une autre. Il y a ceux pour lesquels il y en a évidemment toujours trop et qui n'ont pas le souci de la défense parce que l'indépendance de la France est une affaire qui semble ne pas les intéresser.

M. Gilbert Millet. C'est faux !

M. Jacques Brunhes. Nous n'avons pas de leçons à recevoir en matière de défense !

M. Eric Raoult. Les communistes sont aux ordres de Moscou !

M. le ministre de la défense. Et il y a ceux pour qui la défense est le prétexte à toutes les surenchères démagogiques ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* -

Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

Pour ce qui me concerne, j'aurai toujours le souci de travailler au consensus sur la défense,...

Mme Muguette Jacquaint. Vous l'avez le consensus !

M. le ministre de la défense. ... à l'assentiment sur la défense qui est une chose aussi précieuse que le programme d'équipement que nous avons lancé et qui correspond en effet à la juxtaposition d'un grand nombre de programmes, lesquels répondent à des objectifs nécessaires.

Cet assentiment doit être préservé, et cela ne se fera pas sans un certain effort de défense dont je pense qu'il peut être maintenu au niveau qu'il a atteint et qui est, somme toute, modeste si on le compare à ce qu'il est dans la plupart des grandes nations.

Je souhaite, monsieur le député, qu'un débat serein sur ce sujet puisse s'engager, si possible à la fin de cette session. Je souhaite que le projet d'actualisation de la loi de programmation puisse, comme le veut l'Assemblée, être discuté à la fin de cette session de printemps, sur la base de données incontestables. Je pense que les Français peuvent être informés correctement, car les contraintes de la défense peuvent être assumées consciemment par notre peuple.

Le dossier est solide...

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le ministre !

M. le ministre de la défense. ... et je ne crains pas de l'ouvrir. C'est la condition d'une défense efficace parce que la défense et la nation doivent aller de pair. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

ATTRIBUTION DES CANAUX DU SATELLITE TDF 1

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Jean-Pierre Delalande.

M. Jean-Pierre Delalande. Ma question s'adresse à Mme le ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication.

Sur les cinq canaux possibles du satellite TDF 1, trois ont été accordés par le Conseil supérieur de l'audiovisuel à la seule chaîne cryptée Canal Plus, présidée par M. Rousselet, ancien directeur de cabinet et ami proche du Président de la République. *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)*

Si le choix est heureux pour Canal Enfants et Canal Plus Allemagne, accorder de surcroît à Canal Plus le privilège d'être la seule chaîne de télévision dupliquée par satellite pose davantage problème. Cela lui donne en effet un avantage considérable par rapport aux autres chaînes.

Ce choix a eu aussi pour conséquence de réduire les canaux affectés à la radio à la portion congrue, et seuls, d'ailleurs, des projets de service public ont été retenus.

M. Charles Ehrmann. C'est ça l'amitié !

M. Jean-Pierre Delalande. Rien n'a été accordé à T.F. 1 en ce qui concerne la télévision ! Rien n'a été accordé à la C.L.T. et à son projet de radio Aventure F.M. !

En revanche, la chaîne de télévision cryptée Sport 2-3, au capital de laquelle participeront et Antenne 2 et F.R. 3, sera également financée par la Société des chargeurs réunis, qui est présidée par M. Seydoux dont on se rappelle dans quelles conditions il s'était vu attribuer en son temps la concession de la nouvelle cinquième chaîne. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Robert-André Vivien. C'était scandaleux !

M. Jean-Pierre Delalande. Mieux, M. Seydoux, président d'une société privée, va se retrouver - c'est une première ! - président d'une société d'économie mixte ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Donc, le « hasard » des décisions a fait que toutes les autorisations ont été accordées soit à des chaînes publiques, soit à des sociétés présidées par des personnalités proches du pouvoir socialiste.

M. François Hollande. Vous auriez préféré M. Hersant ?

M. Jean-Pierre Delalande. Vous allez me rétorquer que les décisions ont été prises par une autorité indépendante, le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

M. Charles Ehrmann. Ha, ha, ha !

M. Jean-Pierre Delalande. S'il est vrai que les auditions se sont normalement passées, la dernière phase, celle qui a précédé la décision, s'est déroulée sous l'égide du seul président du C.S.A., M. Jacques Boutet, nommé par le Président de la République, montrant ainsi, comme l'écrit le journal *Libération*, « une légère absence de collégialité que certains conseillers n'ont pas manqué de remarquer ».

Si l'on ajoute à cela la position prise par M. Rousselet à travers son accord avec la société SAGEM en ce qui concerne la fabrication du décodeur unique pour toutes les chaînes véhiculées par TDF 1, on voit bien que se met en place, sous sa houlette, un pouvoir économique important dans le domaine audiovisuel.

Dans le même temps, j'observe que M. Yvan Levaï, nouveau directeur de l'information de Radio France, dont on connaît les sympathies *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)* parce que lui-même ne les cache pas, vient de « démissionner », pour des raisons incompréhensibles, M. Jérôme Bellay, directeur de l'information de France Info dont les compétences professionnelles sont indiscutables et d'ailleurs indiscutées et qui est, au surplus, le créateur de cette chaîne dont chacun se plaît à reconnaître l'exceptionnelle réussite. *(Exclamations sur divers bancs du groupe socialiste.)*

M. François Hollande. Vous préférez sans doute Péricard !

M. Jean-Pierre Delalande. Alors, madame le ministre, ma question est simple : quand le pouvoir socialiste se décidera-t-il à mettre en accord ses actes et ses discours ? Quand le pouvoir socialiste se décidera-t-il à respecter l'indépendance des médias, y compris dans le domaine industriel ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Beaufila. Hersant !

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication.

Mme Catherine Taoca, ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication. A dire vrai, monsieur le député, vous avez vous-même apporté dans votre intervention les seules réponses que vous voulez bien entendre. Vous me permettrez tout de même de vous donner celles du Gouvernement.

M. Xavier Deniau. Ne lisez pas !

Mme le ministre chargé de la communication. D'abord, votre question me conduit à vous rappeler que, conformément à la loi que vous avez vous-même votée au mois de septembre 1986 et au décret de juin 1987, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, comme hier la C.N.C.L., est seul responsable de la mise en œuvre de la procédure d'attribution des fréquences, qu'il s'agisse du satellite ou de tout autre support.

M. Robert Pandraud. Hypocrisie !

Mme le ministre chargé de la communication. Je suppose que vous avez également, dès aujourd'hui, posé les mêmes questions à l'ensemble du collège du Conseil supérieur de l'audiovisuel auquel il revient tout naturellement de vous répondre.

M. Jacques Toubon. Ça, c'est une bonne idée !

M. Xavier Deniau. Elle lit ! Elle ne connaît pas la question !

Mme le ministre chargé de la communication. Je vous rappelle que c'est la C.N.C.L. qui, dans sa décision du 15 décembre 1988, a lancé l'appel à candidatures pour TDF 1 pour cinq fréquences et qui a notamment posé comme critère d'attribution des canaux - et c'est un critère raisonnable - la nécessaire harmonie d'ensemble des programmes.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a donné pour sa part un peu plus de temps aux opérateurs, notamment à la demande de T.F. 1, en reportant la date limite de dépôt des

candidatures du 6 au 20 février. Il a également assuré une totale transparence de la procédure en organisant - comme avait d'ailleurs commencé à le faire elle-même la C.N.C.L. - des auditions publiques dont la presse a pu largement rendre compte.

Le Gouvernement n'a pas cru devoir utiliser un supposé droit de préemption sur l'un quelconque de ces canaux pour les sociétés nationales de programmes parce que ce droit n'est pas formellement inscrit dans la loi. Le Conseil supérieur a donc pu - et nul ici ne pourrait apporter la preuve du contraire - se déterminer en toute liberté et en toute responsabilité au vu des quatorze candidatures de télévision émanant tant d'opérateurs privés que du secteur public, seul ou associé à des partenaires privés.

Que ceux qui n'ont pas vu aboutir leur demande utilisent aujourd'hui tous les canaux ...

M. Xavier Deniau. Les canaux de satellite !

Mme le ministre de la communication. ... pour exprimer leur regret et leur envie est bien naturel. Mais que vous en tiriez argument pour mettre en cause l'indépendance d'une instance qui a été mise en place par le Parlement il y a si peu de temps et que vous vous appuyiez pour ce faire sur un commentaire journalistique n'est vraiment pas digne de la liberté qui est en cause. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Bois. Très juste !

Mme le ministre chargé de la communication. Pour nous, monsieur le député, il apparaît clairement que la procédure suivie par le Conseil supérieur de l'audiovisuel traduit bien l'indépendance absolue de l'instance de régulation, que ce Gouvernement, pour sa part, prend le plus grand soin de respecter en toutes circonstances, espérant créer ainsi un précédent historique qui marquera durablement nos institutions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert-André Vivien. Même Lang est parti pour ne pas entendre cela ! (*Sourires.*)

INFRACTIONS PORTANT ATTEINTE A L'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Ma question s'adresse à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, et elle sera brève.

Monsieur le garde des sceaux, une rumeur insistante fait état d'un projet actuellement à l'étude qui tendrait à amnistier ou à gracier les auteurs d'infractions graves commises dans le cadre de menées indépendantistes.

M. Roland Beix. Chassez la rumeur !

Mme Nicole Catala. Une telle mesure d'amnistie ou de grâce conduirait à libérer des personnes qui ont tenté de porter atteinte à l'intégrité du territoire par des actions violentes.

Préoccupée, comme mes collègues, par cette rumeur, ...

M. Alain Bonnet. Il ne faut pas écouter les rumeurs !

Mme Nicole Catala. ... je vous demande, monsieur le garde des sceaux, de confirmer ou de démentir formellement l'existence d'un tel projet. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer, porte-parole du Gouvernement.

M. Robert Pandraud. Où est M. le garde des sceaux ?

M. Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer, porte-parole du Gouvernement. Madame le député, en l'absence de M. le garde des sceaux, ...

M. Xavier Deniau. Où est-il ?

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer, porte-parole du Gouvernement. Permettez-moi de vous répondre.

Vous avez parlé de rumeur, et il ne peut en effet s'agir d'autre chose. Toutefois, il n'est pas anormal, en cette année où nous célébrons le Bicentenaire de la Révolution et de la Déclaration des droits de l'homme, que certaines personnes aient pu penser bénéficier d'une loi d'amnistie de pur droit commun. Cela dit, une telle idée n'est pas actuellement à l'ordre du jour. (*Ah ! sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

A supposer que le Gouvernement doive s'y arrêter, pour soumettre cette idée au Parlement, ce ne pourrait être qu'après avoir vérifié que le calme, constaté sur l'ensemble du territoire national depuis près d'un an, ...

M. Bernard Debré. Comme en Corse !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer, porte-parole du Gouvernement. ... n'est pas menacé, que l'ordre public non seulement n'est pas compromis mais qu'il est même consolidé.

Madame le député, la célébration du Bicentenaire de la Révolution est l'occasion de rappeler la nécessité de défendre, de consolider et de promouvoir les droits de l'homme ; c'est aussi l'occasion de réaffirmer les valeurs de la République et le souci que nous avons d'assurer sa pérennité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Bonnet. Il s'agissait donc d'une rumeur non fondée !

M. le président. Comme quoi on peut très bien répondre brièvement ! (*Sourires.*)

BAISSE DU REVENU AGRICOLE

M. le président. Nous en revenons à une question du groupe de l'Union du centre. La parole est à M. Ambroise Guelléc.

M. Ambroise Guelléc. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

Monsieur le ministre, la commission des comptes de la nation vient de publier les chiffres pour l'agriculture : en 1988, la baisse moyenne du revenu brut agricole a été de 4 p. 100, et même de 5,3 p. 100 si l'on tient compte des seuls revenus produits par les exploitations.

Mais, fait beaucoup plus grave, certaines catégories sont particulièrement touchées. Ainsi, la baisse de revenus est de l'ordre de 7 p. 100 pour les producteurs bovins ou ovins, de 10 p. 100 pour les viticulteurs et de près de 19 p. 100 pour les producteurs de porcs et de volailles.

Au-delà des explications techniques et derrière l'aridité de ces chiffres, se trouvent des milliers d'exploitants en situation de faillite ou au moins au bord de la faillite : 70 000 pour l'ensemble du territoire.

A cet égard, je voudrais citer quelques chiffres pour l'Ouest : entre la Bretagne, les Pays de Loire et la Basse-Normandie, ce sont 19 500 agriculteurs qui sont en grande difficulté dont 5 000 en situation extrêmement précaire, c'est-à-dire virtuellement en faillite. Malheureusement, il s'agit souvent de jeunes producteurs, qu'il s'agisse de producteurs laitiers qui ont investi et modernisé leur exploitation et dont les quotas sont insuffisants, ou de producteurs porcins touchés de plein fouet par la chute des cours et par l'augmentation des charges.

Cette situation, monsieur le ministre, vous la connaissez bien. Les agriculteurs aussi, et ils n'avaient pas besoin d'attendre les chiffres de l'I.N.S.E.E. pour en être informé. Vous avez d'ailleurs pu vous en rendre compte lors du dernier congrès de la F.N.S.E.A.

Vous avez certes annoncé un train d'aides de 600 millions de francs, mais cette bonne mesure n'est pas à la dimension du problème.

Les prix agricoles viennent d'être fixés à Bruxelles : ils sont maintenus, alors qu'il aurait fallu les augmenter.

La taxe de coresponsabilité laitière a été partiellement réduite, c'est bien, mais nous attendions sa suppression totale.

Nous avons voté le 30 décembre dernier la loi d'adaptation agricole, mais les textes d'application ne sont toujours pas publiés. Ainsi, les agriculteurs qui demandent le bénéfice du règlement amiable ou celui de la liquidation judiciaire ne peuvent encore l'obtenir.

Les agriculteurs craignent d'être cette année les seuls oubliés de la solidarité nationale.

Mes questions, monsieur le ministre, sont donc les suivantes :

D'abord, que comptez-vous faire - et je crois pouvoir dire qu'il y a urgence en la matière - pour permettre un allègement significatif des charges des agriculteurs en difficulté, et je pense tout particulièrement aux charges sociales et fiscales ?

Par ailleurs, les priorités budgétaires pour 1990 viennent d'être examinées lors d'un conseil interministériel. L'agriculture, qui nous a permis en 1988 de réaliser un excédent de la balance du commerce extérieur de 28 milliards de francs, sera-t-elle l'une des priorités du prochain budget ? Si oui, quelle sera la traduction de ce choix ?

J'en viens à ma dernière question. Monsieur le ministre, vous allez présider, à partir du 1^{er} juillet prochain, le conseil des ministres de l'agriculture de la Communauté pour six mois. Entendez-vous mettre à profit cette période pour engager une action au fond en faveur des agriculteurs en difficulté ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et sur divers bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt. Ce n'est pas une réponse, monsieur le député, qu'appellent vos questions, mais un débat. Je m'efforcerai cependant de vous répondre brièvement.

La commission des comptes de l'agriculture a examiné hier les comptes provisoires de l'agriculture et a confirmé ce que j'avais moi-même annoncé, le premier, en novembre 1988 : au cours de l'année 1988, le revenu de l'agriculture a diminué de 4 p. 100 à peu près. Cette mauvaise année fait suite à une moins mauvaise : 1987 avait en effet vu le revenu agricole augmenter de 5 p. 100.

Pourquoi cette baisse en 1988 ? Tout simplement parce que le volume et la valeur des produits des agriculteurs ont augmenté moins vite que le volume et la valeur des consommations intermédiaires, c'est-à-dire du fuel, des semences, des tracteurs.

Face à cette situation, quelle peut être la réponse des pouvoirs publics ?

Je crois qu'il faut toujours considérer le revenu agricole sur la moyenne période. C'est d'ailleurs ce que nous demandent les agriculteurs lorsqu'ils souhaitent, en matière fiscale, que l'on écrête les revenus sur trois ou quatre ans afin de tenir compte des bonnes et des mauvaises années. Il serait raisonnable, pour estimer le véritable revenu disponible des familles paysannes, de le considérer sur plusieurs années.

Mais revenons-en à l'année 1988.

Le Gouvernement a entrepris de s'attaquer, non pas à une compensation globale et un peu aveugle des revenus agricoles - on sait que cela ne rend service que transitoirement - mais plutôt à la diminution des charges des agriculteurs. Le Parlement a ainsi décidé, à l'occasion de l'examen de la loi de finances, de diminuer la taxe additionnelle sur le foncier non bâti, ce qui représente un effort budgétaire de 250 millions de francs.

Nous avons décidé de continuer dans la même voie. Vous avez fait allusion aux 600 millions de francs accordés par le Gouvernement, dont une partie servira à alléger les cotisations sociales ; j'espère que nous pourrions poursuivre dans ce sens.

En outre, nous pouvons désormais appliquer les dispositions du règlement communautaire adopté au mois de janvier 1988 qui vise à accorder aux agriculteurs durement frappés par les réformes de la politique agricole commune des aides directes au revenu, dont une partie sera financée sur fonds communautaires. Ainsi, nous nous engageons dans la voie d'une aide au revenu pour les agriculteurs mis en difficulté par la dureté des temps et par la situation des

marchés, sous contrôle communautaire et à l'intérieur d'un cadre communautaire, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, et, par ailleurs, nous continuerons à alléger les charges.

C'est peut-être moins spectaculaire qu'une grande conférence annuelle avec télévision, Premier ministre et nombreux ministres, mais je crois que c'est beaucoup plus efficace. La compensation annuelle, au coup par coup, des revenus aboutit à n'aider qu'une fois. Ensuite, l'agriculteur se retrouve confronté aux mêmes difficultés. Au contraire, s'acharner à réduire à moyen terme les charges des exploitations afin de les maintenir compétitives par rapport à leurs concurrentes européennes me semble la bonne ligne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, le groupe U.D.F. a malheureusement épuisé son temps de parole.

ENDETTEMENT DES MÉNAGES

M. le président. Le groupe Union pour la démocratie française a malheureusement épuisé son temps de parole, questions et réponses comprises.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. François Patriat.

M. François Patriat. Madame le secrétaire d'Etat chargé de la consommation, je vous interrogerai sur un problème qui nous interpelle quotidiennement dans nos départements, celui de l'endettement des ménages.

M. Bernard Poignant. Très bien !

M. François Patriat. Trop souvent, nous recevons des personnes qui succombent sous le poids des échéances des prêts qu'elles ont contractés, tant pour leur maison que pour des biens de consommation. Tout s'achète à crédit, sans que soit respecté le seuil d'endettement raisonnable.

Les organismes de crédit déploient des trésors d'imagination pour attirer une clientèle parfois très fragile. On apprend alors que, pour zéro franc, on peut acquérir une voiture et qu'un téléviseur est quasiment gratuit si on l'achète à crédit. Des publicités qui ne sont pas loin d'être mensongères vont finir par faire croire aux Français que l'achat à crédit serait moins cher que l'achat au comptant.

Ces organismes si aguicheurs sont malheureusement beaucoup moins complaisants quand des problèmes tels que la maladie, le chômage ou le divorce frappent le foyer. Nombre de personnes continuent ainsi à rembourser des emprunts pour des biens qu'elles ne possèdent plus.

Tout le problème réside dans le fait que le versement des intérêts est complètement occulté lors de la signature du contrat, comme s'ils n'existaient pas. Or les organismes demandent le paiement dès le début et en bloc. Quelle n'est pas la surprise des ménages en difficulté quand ils découvrent, au bout de cinq ans, alors qu'ils croyaient avoir largement commencé leurs versements, que le remboursement du capital n'est toujours pas entamé et que la vente de leur maison ne couvrira jamais leur emprunt.

Je souhaiterais donc savoir si le Gouvernement envisage de prendre des mesures pour assurer une meilleure information des ménages et moraliser le marché du crédit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de la consommation.

Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs les députés, vous n'êtes pas sans savoir que de plus en plus de familles sont en difficulté à cause de leur surendettement. Pour quelles raisons ?

D'abord, le crédit a connu un très grand développement ces dernières années. Il a augmenté en moyenne de 30 p. 100 en trois ans et, pour 1988, il a fallu ajouter aux 1 200 milliards de francs de crédits immobiliers 280 milliards de crédits à la consommation. Ces chiffres sont considérables.

Cette montée de l'endettement des particuliers s'est naturellement accompagnée d'une augmentation des incidents de paiement. Ainsi, M. Pierre Bérégovery et moi-même avons, dès le mois de juin dernier, saisi le Conseil national du crédit et le Conseil national de la consommation, afin qu'ils appr-

cient de manière très fine les causes de ce surendettement et l'ampleur du problème et puissent nous faire des propositions.

Vous avez vous-même souligné, monsieur le député, certaines des causes de ce surendettement.

D'abord, une mauvaise information de l'emprunteur, en particulier à cause de publicités qui masquent en effet systématiquement le coût réel à long terme du crédit sollicité par l'emprunteur.

Mais certains éléments modifient brutalement la situation de ce dernier : le chômage, la maladie, le divorce et les sinistres affectant des biens onéreux, tels les accidents de voiture.

Enfin, et vous y avez également fait allusion, les pratiques commerciales des établissements de crédit sont à l'origine de nombreux problèmes.

Le surendettement touche environ 200 000 familles. Il s'agit de ménages à revenus modestes, généralement des familles nombreuses, qui ont peu ou pas du tout de patrimoine. Ces 200 000 ménages surendettés supportent des mensualités de remboursement qui dépassent et même parfois très largement 60 p. 100 de leurs revenus.

Le Gouvernement ne peut pas rester indifférent au problème qui vous préoccupe. Non que le recours au crédit lui-même, que l'endettement des Français soit préoccupant, notre taux d'endettement, un peu supérieur à 7 p. 100, est très inférieur à celui des pays voisins, pour ne pas parler de ceux du Canada et des Etats-Unis. Il n'est pas question de limiter la liberté d'accès de nos concitoyens au crédit. Il est néanmoins absolument nécessaire de développer la prévention de ce type de situation et, d'autre part, de moraliser les pratiques professionnelles.

J'ai donc demandé aux professionnels de réfléchir à l'élaboration d'un code de déontologie. L'une de leurs organisations, l'A.S.F., vient de me remettre ses propositions. Je vais les étudier attentivement car elles me paraissent très intéressantes.

Enfin, il convient de définir un cadre approprié au traitement du surendettement, et le Gouvernement doit envisager un dispositif global.

La France, contrairement à tous les pays qui l'entourent, ne dispose d'aucune procédure collective de traitement du surendettement des particuliers. Il convient donc que nous nous dotions d'une dispositif équilibré qui responsabilise aussi bien les emprunteurs que les prêteurs.

Ce dispositif cohérent, souple et peu coûteux comprendra trois volets : le premier organisera la prévention de ces sortes de situation, le second prévoira des procédures de conciliation amiable et le troisième définira des procédures judiciaires permettant au juge d'avoir enfin une approche globale du problème du surendettement.

Pierre Bérégovoy et moi-même avons jugé le problème suffisamment sérieux pour engager une très large concertation et une vaste réflexion avec tous les partenaires économiques et sociaux concernés par le surendettement et son augmentation. Cette réflexion est pratiquement terminée. Cela me permettra de faire une communication à ce sujet au conseil des ministres, d'ici à quelques semaines, et de présenter un projet de loi au Parlement, à l'automne. Sa discussion permettra aux uns et aux autres de réfléchir aux différentes modalités proposées et, éventuellement, de les améliorer.

La lutte contre le surendettement nous concerne tous, et je vous remercie, monsieur le député, d'avoir posé cette question. Il s'agit de lutter contre cette nouvelle forme d'exclusion qui menace toutes ces familles et qui s'amplifie. Le Président de la République et le Premier ministre ont placé la lutte contre toutes les formes d'exclusion au centre du dispositif gouvernemental : je suis particulièrement heureuse de m'inscrire dans le cadre de cette préoccupation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. Le temps du groupe socialiste est épuisé.

LIVRAISON D'ARMES AU CAMBODGE

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le ministre des affaires étrangères, selon les informations publiées dans la presse

française et étrangère, la France aurait livré des armes légères à l'armée sihanoukiste. Malgré le démenti bien tardif de votre ministère - et nous savons d'expérience, monsieur le ministre d'Etat, que les démentis tardifs sont marque d'embarras et valent souvent confirmation - la nouvelle a été confirmée à plusieurs reprises, et récemment encore, par des informations venant de cette région du monde, et notamment de Thaïlande.

La France serait ainsi la première nation d'Europe occidentale à fournir une aide militaire au groupe Sihanouk, qui préside une coalition dans laquelle, je le rappelle, se retrouvent les Khmers rouges de Pol Pot.

L'initiative française va à contre-courant de l'évolution positive de la situation régionale vers un règlement pacifique de la question cambodgienne sur des bases favorables aux intérêts du peuple khmer. Un climat de détente se développe entre les différents pays étrangers situés au pourtour du Cambodge. Les négociations reprennent le 2 mai entre le gouvernement de Hun-Sen et les diverses tendances d'opposition. L'accord est déjà intervenu sur le principe d'un Cambodge indépendant, neutre et non aligné. Le Viet-Nam a officiellement annoncé sa décision unilatérale de retirer totalement ses troupes du Cambodge d'ici à la fin du mois de septembre.

Vous vous êtes, monsieur le ministre d'Etat, félicité dans un communiqué de votre ministère du 7 avril de cette intention, que vous avez qualifiée de très positive. Vous avez annoncé le 13 avril dernier, ici même, en réponse à la question d'un de nos collègues, que la France souhaitait « reprendre un rôle plus actif en Indochine ». De toute évidence, ce n'est pas par une politique de vente d'armes à l'opposition cambodgienne que la France pourra contribuer à résoudre les problèmes.

Favoriser un camp, c'est favoriser la tension ! Est-ce là, monsieur le ministre, votre conception du rôle actif de la France dans l'intérêt des peuples d'Indochine, de la France, de la paix dans cette région du monde et de la paix en général ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, la France, vous le savez, est engagée depuis longtemps dans la voie qui doit conduire à la réconciliation au Cambodge et au retour de la paix dans cette région : j'ai eu de multiples occasions de le dire à la représentation nationale et je le répète aujourd'hui encore si cela est nécessaire.

S'agissant de prétendues livraisons d'armes, un démenti officiel a été opposé non seulement par les autorités locales mais aussi par le département ministériel dont j'ai la responsabilité. Je n'ai rien à ajouter à une mise au point de cet ordre : tout commentaire serait superflu, s'agissant d'un fait purement négatif.

Ce n'est pas au moment où des événements récents redonnent l'espoir aux populations de cette région qu'il faut y jouer les boutefeux.

Les événements auxquels vous avez fait allusion, à propos desquels j'ai eu l'occasion de m'exprimer en les soutenant et en les approuvant, sont en effet de nature à renforcer l'espoir, qu'il s'agisse du retrait des troupes vietnamiennes, annoncé pour la fin du mois de septembre 1989, ou des rencontres qui ont permis aux différentes parties de se rapprocher ; je pense en particulier aux rencontres qui ont mis en présence M. Hun Sen et le prince Sihanouk. Tous ces événements sont de nature à renforcer les espoirs de paix.

C'est aussi dans cette perspective que nous avons soutenu et approuvé l'action du prince Sihanouk, qui est aujourd'hui la personnalité incontestable et incontestée susceptible de ramener l'équilibre et la paix dans cette région.

J'ai moi-même proposé aux différentes factions cambodgiennes que se tiennent à Paris une table ronde destinée à faire avancer encore les choses. Les représentants des pays concernés par cette région du monde pourraient s'y joindre par la suite ; cette table ronde se transformerait ainsi en conférence internationale. L'offre en a été faite par le chef de l'Etat à la tribune des Nations unies.

Aujourd'hui même, au moment où je m'exprime devant l'Assemblée nationale, Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, est à Pékin où elle remet, sur instructions du Président de la République et de moi-même, un message au prince Sihanouk destiné à confirmer la disponibilité de la France.

Soyez rassuré, monsieur le député, si vous avez besoin de l'être : non seulement la France ne souffle pas sur le feu, mais elle considère qu'elle peut apporter une solution utile au retour de la paix dans cette région et qu'elle peut ainsi manifester sa sollicitude au peuple du Cambodge. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. le président. Je vais maintenant appeler la dernière question du groupe du Rassemblement pour la République.

RÉCEPTION A PARIS DE M. ARAFAT

M. le président. La parole est à M. Claude-Gérard Marcus.

M. Claude-Gérard Marcus. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Monsieur le ministre d'Etat, le 2 mai, jour où se commémore l'holocauste juif de la Seconde Guerre mondiale, le Président de la République et le Gouvernement recevront officiellement M. Arafat à Paris, dans cette ville qui fut maintes fois ensanglantée par les attentats terroristes commis par les diverses factions de l'O.L.P.

Dans les explications que vous avez données tout à l'heure à l'Assemblée sur la politique française, vous ne nous avez pas dit, monsieur le ministre d'Etat, si M. Arafat serait reçu en tant que président du comité exécutif de l'O.L.P. ou en tant que chef d'Etat d'une Palestine qui n'existe pas encore. Nous souhaiterions une réponse sur ce point.

Vous donnez à M. Arafat une consécration, alors qu'il n'a pas réellement renoncé au terrorisme et à la lutte armée, ni admis l'ensemble des conséquences qu'entraîne la reconnaissance de l'Etat d'Israël. Une telle consécration peut sembler à beaucoup donner en même temps à M. Arafat quitus pour les crimes commis en son nom.

Dans vos propos, monsieur le ministre, vous ne nous avez pas non plus expliqué pourquoi la France donnait l'impression de se faire l'éclaircisseur de l'O.L.P. en Europe.

Vous répétez partout que la France veut faire avancer la paix. Qui ne voudrait que la paix avance ? Mais est-ce faire avancer la paix que de valoriser à tout prix un interlocuteur qui n'est pas reconnu par les Israéliens, lesquels ont leur mot à dire dans cette affaire, parce qu'il n'a pas encore franchi le pas décisif que serait la pleine reconnaissance d'Israël. Il suffit de se souvenir que l'Etat d'Israël est né par la charte palestinienne, que celle-ci n'a pas été abolie et que, par ailleurs, l'O.L.P. continue à se réclamer de la lutte armée.

Alors, monsieur le ministre d'Etat, éclairez-nous sur ces problèmes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur Marcus, ainsi que je l'ai déjà dit tout à l'heure à M. Roger-Machart, les préoccupations suscitées par l'annonce de la visite de M. Yasser Arafat, dont vous vous faites l'écho, sont parfaitement présentes dans l'esprit du Gouvernement qui les accueille comme un témoignage digne de respect et de considération.

Comment d'ailleurs ne le seraient-elles pas puisque la France s'est toujours déclarée et qu'elle s'affirme aujourd'hui encore comme étant l'ami d'Israël et que M. le Président de la République comme moi-même avons toujours entretenu le dialogue le plus amical et le plus confiant avec les dirigeants israéliens de tous partis et de tous bords ?

Mais chacun doit comprendre que la politique étrangère de la France se fait ici, à Paris, et qu'elle s'inspire d'un certain nombre de principes et de valeurs (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*) : le souci de la paix, le respect du droit à l'autodétermination des peuples, les intérêts de la France dans le monde.

Nous savons quels sont, fondamentalement, les besoins d'Israël dans tout règlement de paix. Ils s'appellent reconnaissance et sécurité. Ce sont deux points majeurs, monsieur

Marcus, sur lesquels nous n'avons jamais transigé et sur lesquels nous ne transigerons jamais. (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Si M. Arafat est reçu à Paris, cela ne peut être - je réponds là directement à votre question - d'aucune manière en qualité de chef d'un Etat que la France n'a pas reconnu pour les raisons que vous savez et qui m'ont conduit, au moins à deux reprises, à m'expliquer devant l'Assemblée nationale. M. Arafat est le président d'un mouvement qui représente les Palestiniens.

Je voudrais aussi vous dire, avec une certaine gravité parce que je vous connais depuis longtemps, que la France ne peut pas ne pas tenir compte d'une évolution majeure qui s'est produite du côté palestinien depuis l'automne dernier sur tous les points que j'ai évoqués tout à l'heure. Aujourd'hui, malgré qu'on en ait, l'O.L.P. accepte comme base d'un règlement la résolution 242, qui met tout spécialement l'accent sur le droit à l'existence de tous les Etats de la région dans des frontières sûres et reconnues, ainsi que sur les exigences de sécurité.

L'O.L.P. accepte et reconnaît l'existence d'Israël. Aujourd'hui, elle déclare publiquement renoncer au terrorisme et, si besoin en est, cela sera demandé de nouveau à M. Arafat pour que la confirmation que vous souhaitez entendre soit faite dans les conditions que je viens de dire.

M. Pierre Forgues. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Comment la France, qui - à travers tous les contacts entretenus avec l'O.L.P. depuis qu'en 1974 le ministre des affaires étrangères de l'époque, M. Sauvagnargues, rencontrait Yasser Arafat - avait réclamé ces prises de position et avait souligné qu'elles étaient nécessaires à la recherche effective d'un règlement de paix dans lequel l'O.L.P. serait reconnue comme un interlocuteur à part entière, n'en tiendrait-elle pas compte aujourd'hui ?

Recevoir M. Arafat correspond non seulement à ce qui a toujours été dit, mais répond aussi au désir profond de hâter le pas vers la paix.

Je ne voudrais pas, après vous, solliciter les faits, mais, si cette visite a lieu le 2 mai, permettez-moi d'ajouter que personne, sur ces bancs, ne peut oublier, et moi moins que tout autre, ce qu'a représenté l'holocauste. Reconnaissez avec moi que ce jour, qui sera un jour de deuil pour Israël, ne figure pas en tant que fête religieuse dans le calendrier des communautés juives et que sa commémoration est soumise à des fluctuations de date.

Permettez-moi aussi d'ajouter un argument qui, j'en suis sûr, prendra toute sa valeur devant la représentation nationale : est-il honnête, historiquement, d'établir un lien entre des faits si éloignés l'un de l'autre dans le temps ?

Permettez-moi enfin d'ajouter, monsieur Marcus, avant de me rasseoir, simplement pour que vous puissiez saisir l'état d'esprit du ministre des affaires étrangères en cet instant et dans les jours qui vont venir, que j'ai tenu personnellement, lorsque je me suis rendu ces jours derniers en Pologne, à déposer trois gerbes au nom du Gouvernement de la France dans les camps d'Auschwitz et de Birkenau, car je considérais que c'était là une occasion qu'il ne fallait pas manquer d'exprimer, comme nous devons le faire chaque fois que nous le pouvons, le respect que nous devons à ceux qui ont été les victimes de l'holocauste.

M. Christian Estrosi. Mais Arafat reste un assassin !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Nous nous connaissons depuis suffisamment longtemps pour que vous ne doutiez pas de la sincérité de mon propos. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vais maintenant appeler la dernière question.

PARTICIPATION DU PARLEMENT A UNE RÉFLEXION SUR L'ENFANCE MARTYRE

M. le président. Au titre des non-inscrits, la parole est à Mme Yann Plat.

Mme Yann Plat. Mes questions s'adressaient à Mme Dorlhac, secrétaire d'Etat chargée de la famille. Puisqu'elle est au Sénat, ainsi qu'on nous l'a précisé, je m'adresserai donc à son ministre de tutelle, le ministre de la solida-

rité, de la santé et de la protection sociale, M. Evin, qui comprendra que je revienne sur le problème de l'enfance maltraitée eu égard à son acuité.

D'aucuns pourront prétendre qu'évoquer à nouveau ce sujet pourrait s'inscrire dans une démarche opportuniste. D'autres, en revanche, comprendront qu'il n'y aura jamais trop de bonnes volontés pour juguler les dramatiques comportements de quelques individus. Mon collègue M. Spiller, qui devait évoquer aujourd'hui des problèmes importants pour sa région, l'a bien compris puisque, et je tiens à l'en remercier, il m'a laissé son temps de parole.

S'il en était besoin, je rappellerais que je n'ai pas attendu tous ces drames, ni le dernier crime contre un enfant commis dans mon département ces jours derniers, pour déposer sur le bureau de l'Assemblée, le 20 septembre 1988, une proposition de loi évoquant une méthode et des moyens pour endiguer ce type de criminalité. C'est dans la continuité de l'esprit de cette proposition qu'aujourd'hui je voudrais rappeler que l'on ne peut apporter de solution au problème si l'on se limite à opposer naïvement les thèses partisans du « tout prévention » à celles du « tout sanction ». Pas de solution non plus si l'on continue à prétendre que c'est l'éclairage médiatique des faits qui crée ceux-ci.

Ces approches toutes partielles condamnent en fait à l'immobilisme, et l'on est en droit de se demander s'il faudra, pour prendre des mesures, attendre, comme c'est le cas pour équiper les carrefours très dangereux de feux rouges, de déplorer vingt ou trente morts.

Je sais que le problème n'est pas simple à traiter. Mais une société qui en est encore à régler des questions de coordination entre les différents services concernés par la protection de l'enfance, alors que chaque année plus de 50 000 enfants sont victimes de mauvais traitements et que plus de 700 d'entre eux en meurent, est une société qui semble - qui « semble », j'ose l'espérer - se préoccuper plus de l'accès-soire que de l'essentiel.

Il ne peut y avoir de remède sans une prise de conscience collective de la gravité du problème et sans la participation de tous, directe ou indirecte, à l'élaboration des solutions.

Pour atteindre ces deux objectifs - prise de conscience et participation du plus grand nombre - ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que vous devriez, d'une part, associer plus étroitement le Parlement à une réflexion sur cette question préoccupante, dans la mesure où le Bureau de l'Assemblée nationale accepterait, par exemple, de constituer parallèlement un groupe d'étude et de recherche adapté ayant comme objet unique le problème de l'enfance martyrisée ? Ne devriez-vous pas, d'autre part, faire en sorte que ce fléau social soit déclaré, selon la formule habituelle, « grande cause nationale » ? Une telle initiative s'inscrirait dans la ligne de la ratification de la convention internationale sur les droits de l'enfant, prévue pour le mois de novembre 1989, et permettrait de définir des objectifs à court terme et de se doter des moyens nécessaires pour les atteindre. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Forgues. C'était très bien, mais un peu long !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

M. Tony Dreyfus, secrétaire d'Etat. Madame le député, en l'absence de M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, et de Mme Dorlhac, secrétaire d'Etat chargé de la famille, retenue au Sénat à l'instant même par la présentation d'un projet sur le sujet même que vous évoquez, c'est moi qui vous répondrai.

Je rappellerai tout d'abord que Mme Dorlhac s'est attachée, dès sa prise de fonctions, à traiter au fond ce douloureux problème. Bien entendu, l'approche du Gouvernement est celle de la prévention, le plus en amont possible, comme en témoigne la campagne nationale, lancée depuis le 19 septembre dernier, pour la prévention des abus sexuels sur les enfants.

Vous n'ignorez pas qu'il s'agit d'un domaine où le tabou est réel. Il est apparu au Gouvernement que les enfants et les adultes - professionnels, parents - devaient être à leur tour sensibilisés par tous les moyens. C'est pourquoi des outils de communication ont été largement diffusés aux élus, aux associations, aux professionnels, notamment dans le cadre sco-

laire. Cette mobilisation sur le terrain est également et surtout recherchée par le projet de loi que Mme Hélène Dorlhac présente justement aujourd'hui au Sénat.

L'action contre la maltraitance au sens large suppose l'intervention coordonnée de tous les responsables et, en premier lieu, des présidents élus des conseils généraux, qui, depuis les lois de décentralisation, ont la responsabilité de l'action sociale départementale et que le projet de loi souhaite faire intervenir directement.

L'association du Parlement à la réflexion et à l'action menée se fera lors de l'examen par votre assemblée du projet de loi portant sur la prévention des mauvais traitements infligés à des enfants. La discussion parlementaire permettra alors, madame le député, d'examiner toutes les dimensions du problème dramatique des enfants martyrisés.

Vous l'avez compris, c'est en brisant le mur du silence, en décelant à temps les détresses des enfants, mais aussi des familles, et en donnant une formation plus poussée aux professionnels dans ce domaine, que nous parviendrons à faire sortir de l'ombre les cas d'enfants martyrisés et à secourir les victimes.

Quant à la répression, elle existe : les peines sont élevées. Les sévices à enfant sont des crimes dont les auteurs comparaissent devant les cours d'assises, et les procureurs de la République ne manquent pas de requérir sans faiblesse - les directives du garde des sceaux sont claires et précises en la matière.

Il n'en reste pas moins, ainsi que le démontrait une récente émission de télévision, que rien ne guérit l'enfant martyrisé et que notre souci principal doit donc être de prévenir ce malheur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Merci, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous être exprimé sur cette question très douloureuse et très grave.

Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures cinq sous la présidence de M. Loïc Bouvard.*)

PRÉSIDENT DE M. LOÏC BOUVARD,
vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes, pour un rappel au règlement.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, cet après-midi, une décision d'une gravité exceptionnelle a été prise, mettant en cause l'exercice des libertés dans notre pays.

En effet, le jugement de la cour d'appel de Versailles, concernant les dix travailleurs de Renault, vient d'être rendu après un acharnement procédurier, sans précédent dans notre pays, de la direction de la Régie.

Ce jugement casse la décision de réintégration des travailleurs.

Un tel verdict bafoue la loi d'amnistie. Il va à l'encontre de l'équité, de la simple justice !

M. le président. Mon cher collègue, une décision de justice n'a rien à voir avec un rappel au règlement !

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, l'affaire est suffisamment importante pour que vous me laissiez terminer mon intervention.

M. le président. Vous parlez d'une décision de justice...

M. Jean-Pierre Brard. Non, d'injustice !

M. le président. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, je me fonde sur l'article 48 de notre règlement.

Depuis deux mois que les dix travailleurs ont été réintégrés, ils n'ont posé aucun problème pour la bonne marche de l'entreprise. Le verdict inique dont je parle intervient au moment même où la C.G.T. vient d'obtenir dans les élections au conseil d'administration de la Régie des résultats remarquables condamnant la politique répressive de la direction.

La présence de ces travailleurs est même nécessaire à la bonne marche de la Régie : la décision prise est donc totalement inacceptable.

M. le président. Je vous demande de bien vouloir conclure.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, je voulais faire savoir à la représentation nationale notre indignation et notre volonté de tout faire pour défendre les libertés dans les entreprises !

En tant que député des Hauts-de-Seine, je me rendrai à l'Élysée, dès dix-huit heures, avec une délégation que conduira M. André Lajoinie, pour exiger le maintien de la réintégration des dix de Billancourt. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Monsieur Brunhes, j'ai bien voulu vous laisser poursuivre vos propos,

M. Jacques Brunhes. Je vous en remercie, monsieur le président !

M. le président. Il ne s'agissait pas vraiment d'un rappel au règlement.

En outre, en vertu du principe de la séparation des pouvoirs, nous n'avons pas ici, dans une enceinte législative, à juger les décisions de la justice.

Je vous demanderai, à l'avenir, de bien vouloir respecter exactement notre règlement.

La parole est à M. Jean-Jacques Jegou, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Jacques Jegou. Monsieur le président, conformément à l'article 148 de notre règlement, nous envisageons de faire signer une pétition par nos collègues de tous les groupes pour protester contre la façon dont viennent d'être traités les harkis.

Au moment où nous reprenons cette discussion sur le X^e Plan, qui fait de la solidarité à l'égard des exclus et des plus défavorisés un grand chantier national, nous apprenons qu'un important groupe de harkis manifeste pour s'étonner de l'indifférence dont ils sont victimes, alors que cette communauté a largement payé le droit à la considération nationale.

M. le président. Mon cher collègue, ce n'est pas non plus un rappel au règlement !

En vertu de la même règle de tolérance, je vous laisse la parole quelques instants, en vous demandant d'être bref.

M. Jean-Pierre Bailigend. C'est le dévouement !

M. Jean-Jacques Jegou. Une délégation, qui demandait simplement à être écoutée par le Gouvernement, a été très fermement éconduite, ce qui est tout à fait regrettable.

Le précédent gouvernement avait mis en place en faveur des harkis un plan imparfaitement appliqué faute de circulaires d'application, ou de mesures spécifiques, sans parler de l'insuffisance des crédits disponibles.

Au nom du groupe de l'Union du centre, je tiens donc à exprimer notre désapprobation et je demande à nos collègues des autres groupes de se joindre à notre démarche. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Même remarque qu'à M. Brunhes : veuillez, à l'avenir, je vous prie, respecter notre règlement

4

X^e PLAN

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi approuvant le X^e Plan [1989-1992] (nos 545, 624).

Hier soir la discussion générale a été close.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan.

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la discussion générale de cette nuit a été très riche. Elle a d'abord montré l'intérêt qu'il y avait effectivement à débattre du Plan, comme nous le soutenions.

Je m'efforcerai d'être bref dans les réponses car de nombreux amendements vont nous permettre de préciser certaines questions. Je répondrai plus abondamment à ce moment-là.

J'ai essayé de regrouper par thèmes les principales questions posées par les intervenants. Pour commencer par le plus général, j'aborderai d'abord le thème du cadre macro-économique et même « macrosocial » du projet.

J'ai noté avec grand intérêt et beaucoup de satisfaction la présentation faite par le premier secrétaire du parti socialiste, M. Pierre Mauroy, ancien Premier ministre, des liens entre Plan et marché. Effectivement, la thèse que nous développons dans notre projet consiste non seulement à mettre fin aux oppositions idéologiques stériles qui opposent Plan et marché, mais aussi à bien montrer leur complémentarité. A cet égard, Pierre Mauroy a indiqué son désir de prolonger au niveau européen cette démarche de planification dans le cadre d'une économie de marché : c'est, naturellement, une orientation qui nous est chère. Nous voudrions essayer de la mettre en place d'ici au 1^{er} janvier 1993, avant la fin du présent Plan.

Certains d'entre vous, mesdames, messieurs, se sont interrogés sur la plausibilité des perspectives macro-économiques accompagnant le Plan, notamment M. Alphanéry. Pour notre part, nous ne considérons pas que le Plan soit lié à des hypothèses macro-économiques. La meilleure preuve en est que nous avons séparé le rapport chiffré, le rapport Dubois, public, du Plan lui-même qui a valeur d'engagement. Nous ne nous engageons pas sur ce que prévoient les prévisionnistes, mais sur les actions du Gouvernement.

Par ailleurs, M. Alphanéry juge que les estimations des prévisionnistes sont optimistes : 3 p. 100 de croissance ; à son avis, ce serait la première fois que nous aurions dix années de croissance continue. Non, ce n'est pas vraiment la première fois, puisque ce fut le cas pendant les « Trente Glorieuses ». En outre, je ne vois pas pourquoi nous remettrions en cause les prévisions internationales de la France, du Marché commun et de l'O.C.D.E.

Selon le groupe communiste, les prévisions donnent à penser que se produira une aggravation continue du chômage. Effectivement, c'est ce qui est prévu, et nous l'avons donc retranscrit. Est-ce à dire que nous sommes convaincus que cette prévision est une fatalité ? Certainement pas, sinon nous n'aurions pas élaboré un Plan axé sur l'emploi.

D'ailleurs, je constate, comme vous sans doute, que dans le domaine de l'emploi, comme dans celui du commerce extérieur, les prévisions sont souvent fausses, en particulier en ce moment : nous avons des résultats pour l'emploi bien meilleurs que ne l'indiquaient les prévisions des instituts ces dernières années. L'économie française emmagasine peu à peu, semble-t-il, des résultats positifs en ce qui concerne l'effort d'ajustement des structures de l'emploi : ces efforts nous permettent notamment de faire accéder à l'emploi davantage de jeunes que dans le passé.

La politique suivie au cours des cinq dernières années est certainement allée dans le bon sens pour que nous puissions engranger ces résultats. Selon l'O.C.D.E., grâce à la modération salariale, 400 000 emplois ont pu être créés au cours des cinq dernières années en France. Il existe évidemment un lien entre salaires et emploi. Nous l'avons souligné, et ce lien continuera à faire l'objet de nos débats.

La question du bouclage financier, au cœur du dispositif du Plan, a été abordée par de nombreux députés, notamment par M. Barnier et par M. Borotra dans une présentation générale du Plan dont j'ai personnellement apprécié la modération. Le bouclage financier est un bouclage sincère, c'est-à-dire que nous n'avons pas cherché à savoir ce que sera ou ce

que serait le besoin de bouclage en 1992 : nous avons seulement indiqué comment nous bouclerions si besoin est. Le projet de budget pour 1990 va être l'occasion d'en apporter la démonstration.

Nous avons, d'ores et déjà, dans ce projet de budget les principaux ingrédients de la difficulté budgétaire des quatre prochaines années. Je pense à une première tranche de réduction des recettes fiscales. Sera-t-elle de 8 milliards de francs sur la fiscalité de l'épargne ou plus forte ? Je l'ignore. Nous avons aussi une première tranche d'augmentation des dépenses en faveur de l'éducation et de la recherche, ainsi qu'une volonté de réduire le déficit, puisque le Premier ministre s'est engagé sur un montant compris entre 90 et 95 milliards de francs - alors que le déficit actuel est d'environ 100 milliards.

Nous n'avons pas encore statué dans le cadre de la préparation du projet de budget et nous verrons, à l'automne prochain, comment aura lieu le bouclage. Avec un taux de 3,7 p. 100 de croissance, les marges de manœuvre créées par la croissance sont bonnes. S'il est possible de boucler dans le cadre du système fiscal actuel, tant mieux ! Les économies budgétaires sont là pour cela.

Ce que nous avons voulu souligner dans le Plan, c'est que si cela n'est pas possible en 1990, en 1991 ou en 1992, le bouclage aura lieu selon la méthode du prélèvement généralisé sur l'ensemble des revenus. M. Barnier, à la modération duquel je viens de rendre hommage, a souligné quand même que j'étais seul sur les bancs du Gouvernement, c'est-à-dire sans le ministre de l'économie et des finances. Dans le traditionnel combat de chien et chat entre le Plan et les finances que connaît la planification française depuis quarante ans, le X^e Plan marque pourtant l'une des rares fois où le Plan a montré la parfaite cohérence entre l'action du ministre de l'économie et des finances et celle de son collègue chargé du Plan.

M. Juan Le Garrec. C'est la seconde fois.

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. En effet, puisque vous n'avez pas connu ce conflit.

Vous verrez, mesdames, messieurs, et je prends date aujourd'hui, que le projet de budget pour 1990, dont vous aurez à discuter à la session d'automne, sera en parfaite cohérence avec les orientations générales du Plan. Certains nous ont reproché le fait que cette cohérence n'était pas tout à fait assurée dans le budget de 1989. A ce propos, j'ai déjà indiqué que ce budget avait été pris en cours de route. En revanche, le budget pour 1990 sera totalement assumé par le Gouvernement depuis son origine. Il constituera donc un parfait test de cohérence.

M. Bachy s'est préoccupé des marges de manœuvre qu'il restait au budget de l'Etat, compte tenu, d'une part, des engagements pluriannuels, d'autre part, des engagements régionaux.

En ce qui concerne les engagements pluriannuels, la procédure des questions au Gouvernement qui vient de se terminer a permis de rappeler, à propos de la programmation militaire, que la tendance actuelle du Président de la République et du Gouvernement est non de multiplier les lois de programmation, mais au contraire d'essayer de sauvegarder les marges de manœuvre budgétaires pour l'avenir.

Pour ce qui est de la partie tenant à la décentralisation, laquelle procède d'une volonté tout à fait claire de l'Etat, il est exact que nous limitons nos marges de manœuvre en contractant pour cinq ans avec les régions. Est-ce excessif ? Je vous en laisse juge. Je vous indique cependant que les contrats de plan qui vont être signés représenteront 11 milliards par an, contre 421 milliards de francs de dépenses de même nature dans le budget de l'Etat, c'est-à-dire 2,6 p. 100. Il s'agit certes d'une moyenne qui recouvre des zéros et des grands chiffres.

Pour être plus précis, je peux vous indiquer qu'il n'est que cinq domaines dans lesquels le taux d'engagement budgétaire sur cinq ans soit supérieur à 75 p. 100 : les routes - mais je pense que chacun d'entre vous, en tant que député, y est plutôt favorable compte tenu des demandes présentées - et quatre budgets précis : ceux de l'hydraulique, du F.I.D.A.R., du tourisme, ainsi que le budget spécifique des actions de lutte et de prévention contre les crues. Telles sont les cinq lignes budgétaires sur lesquelles l'Etat contracte au-delà de 75 p. 100.

Il me semble que, dans l'ensemble, les contrats de plan Etat-régions constituent des compromis raisonnables entre la volonté de l'Etat de garder des marges de manœuvre et son désir non moins affirmé de décentraliser en faveur des régions et de montrer le cap pour les prochaines années.

Quant au partage de la valeur ajoutée, il est clair qu'il s'agit d'un élément central du Plan. Nous l'avons voulu ainsi, car nous aurions très bien pu établir le X^e Plan sans nous attacher aux problèmes de répartition des fruits de la croissance. Tel a d'ailleurs déjà été le cas, car Dieu sait combien cette question est délicate. Néanmoins, la rentrée sociale de cet automne, les problèmes que nous connaissons en ce moment, les préoccupations qu'a évoquées Pierre Mauroy montrent clairement que, sortis de la rigueur, nous avons à définir un nouveau partage social. Nous avons donc essayé de le faire en tenant compte, comme l'ont souhaité MM. Le Garrec, Balligand, Dominique Strauss-Kahn et Borotra, du rééquilibrage intervenu dans l'évolution des diverses formes de revenus.

Je rappelle cette formulation des trois tiers qui a été un peu initiée dans les travaux du Plan avant d'être politiquement reprise par le Premier ministre et selon laquelle il faut consacrer un tiers à l'avenir, notamment à l'éducation et à la recherche, un tiers aux chômeurs pour la création d'emplois et un tiers à l'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs qui ont un emploi. Certes, nous n'avons pas voulu inscrire ces trois chiffres dans le Plan, mais c'est dans cet esprit qu'il a été préparé, car cela nous paraît répondre à la préoccupation de justice qui nous anime.

Sur le partage entre investissement, épargne et consommation, Dominique Strauss-Kahn a évoqué le problème de l'épargne longue, lequel est tout à fait essentiel. Nous aurions pu - sans doute même aurions-nous dû - le traiter plus à fond. En effet, si le plan épargne retraite était, dans son principe, une idée qui apportait une solution, ce mécanisme s'est révélé complexe ; il a été mal compris des citoyens et il n'est rentable, en termes fiscaux, que pour des revenus assez élevés.

Je crois que l'on peut faire mieux, en instaurant un système plus simple et plus populaire qui serait d'autant mieux venu qu'il s'agirait d'une épargne captive. Or, à un moment où nous nous préoccupons tous des risques de fuite de l'épargne dans le marché financier européen, avoir une épargne captive sous une forme telle qu'on sait très bien qu'elle ne peut pas être attirée ailleurs demain matin par un avantage fiscal quelconque serait très important pour la France. C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous travaillons sur l'épargne logement, et l'épargne retraite pourrait être intégrée à cette réflexion.

Ces problèmes de justice sociale ont également été évoqués par M. Gaysot et M. Hage et ceux relatifs à l'exclusion ont été soulevés par M. Derosier et Mme Barzach, entre autres orateurs. Nous pouvons penser que les problèmes de l'exclusion seront structurellement traités avec le revenu minimum d'insertion. Je ne prétends certes pas que tout sera résolu, notamment au niveau de l'insertion, mais je suis d'accord avec M. Derosier pour dire que la lutte contre l'exclusion suppose des actions de coordination nouvelles, en particulier un décloisonnement entre les divers systèmes de prévention sociale.

Nous avons un système qui va, peu à peu, faire ses preuves pourvu que l'on sache l'adapter.

Il serait cependant miraculeux que nous ayons visé juste du premier coup avec la loi sur le R.M.I. C'est pourquoi ce texte comporte un dispositif de révision qui sera mis en œuvre après deux ans et demi d'application, en fonction de l'évaluation des résultats. Cela nous permettra de traiter au mieux ces problèmes d'exclusion, dans l'esprit du rapport Wresinski sur le quart monde.

La politique familiale a été abordée par de nombreux orateurs : Mme Cacheux pour l'aide aux familles modestes, ainsi que par Mme Barzach et M. Barnier. Il est exact que le Plan ne présente pas d'innovation majeure dans ce domaine, mais il n'en est pas moins vrai qu'il n'y a pas forcément besoin. Nous avons en effet le sentiment que le système familial français, comparé à celui des autres pays, est certainement l'un des mieux structurés, l'un des plus développés. Il est même financièrement équilibré et il présente au moins l'avantage d'avoir permis à la démographie française de mieux résister que celle des autres pays, notamment l'Allemagne, à cette vague de dénatalité.

Il convient donc de le maintenir en se donnant les moyens de l'entretenir, de l'améliorer. En revanche nous n'avons pas jugé utile de proposer des réformes fondamentales de notre système familial. Il est toutefois bien évident que si des marges de manœuvres financières apparaissaient, l'action en faveur de la natalité serait prioritaire ; nous l'avons dit dans le texte.

L'Europe sociale a fait l'objet de nombreuses interventions - MM. Mauroy, Balligand, Anselin, Cabal - notamment sur le rôle des partenaires sociaux, sur le syndicalisme et sur la dimension salariale.

Ainsi que je l'ai indiqué dans mon discours introductif, les salariés sont la majorité des Européens, comme ils sont la majorité des Français. En conséquence toute Europe qui ignorerait cette donnée essentielle serait condamnée à échouer. Nous ne pouvons nous permettre ni d'accepter un *dumping* social quelconque, ni de mettre en cause notre niveau de protection sociale, ni de remettre en question les droits sociaux fondamentaux. Les progrès doivent intervenir par la négociation au niveau communautaire.

Plusieurs orateurs sont intervenus sur l'économie mixte, aussi bien pour s'en réjouir, comme Pierre Mauroy, Dominique Strauss-Kahn et Jean-Pierre Balligand, que pour s'en inquiéter, comme MM. Barnier, Alphandéry et Borotra. Faut-il vraiment monter en épingle ce problème pour des raisons d'affrontements politiques ?

L'économie française est mixte depuis longtemps : de la même manière que certains jours il pleut, alors que d'autres il fait beau, notre économie est de temps en temps un peu plus mixte quand on nationalise, tantôt un peu moins quand on privatise. Mais il ne s'agit que d'évolutions jouant à la marge d'une économie fondamentalement mixte.

Il existe des sociétés d'économie mixte, un secteur public, un secteur privé, un secteur coopératif, un secteur mutualiste et l'ensemble fonctionne dans une tradition française à laquelle les Français semblent, en fin de compte, assez attachés.

L'alternance politique a amené une vague de nationalisations, puis une autre vague de privatisations. Lors de la campagne présidentielle, le candidat François Mitterrand s'est engagé *au statu quo*. Nous en discuterons en examinant les amendements, mais je crois qu'il faut porter un regard serein sur l'économie française et s'imprégner de cette réalité ; parce que nous l'avons choisi, nous vivons de fait dans un système d'économie mixte. On peut d'ailleurs relever parfois des contradictions chez ceux qui estiment qu'elle est trop mixte mais demandent une politique industrielle sectorielle : que fait-on pour les secteurs industriels qui doivent avancer ? Que fait-on pour ceux qui sont en déclin ? Souhaiter ainsi l'intervention de l'Etat n'est pas cohérent avec leur position de principe.

Le sixième et dernier sujet essentiel dont je veux traiter est l'aménagement du territoire et le problème des collectivités territoriales qui se décline en termes de communes, de départements, de régions, de nation et d'Europe et qui recouvre une foule de questions.

MM. Balligand, Mauroy, Derosier, Fèvre, Ligot, Barnier, Baudis, Rodet, Caro, Deprez en ont parlé. Je me bornerai à apporter quelques réponses brèves.

Au niveau de l'Europe, je suis enclin à approuver les réflexions de Dominique Baudis sur l'Europe des régions, sur la nécessité de la coopération transfrontière - dont il donne l'exemple lui-même par-delà les Pyrénées - et sur les dangers d'avoir des régions trop faiblement structurées. Il a cité des chiffres assez frappants : en France, une seule région dépasse 1 p. 100 du P.I.B. européen, alors qu'en Allemagne, plusieurs régions dépassent 4 p. 100 du P.I.B. européen. Nous ne pouvons pas ignorer ces données.

Il est vrai que nous ne sommes pas allés très loin sur ce sujet dans le Plan. Nous nous sommes interrogés sur la nécessité de régions européennes, de métropoles européennes, mais nous n'avons pas donné de réponse. D'ailleurs comment cela serait-il possible ? Comment le Gouvernement pourrait-il trancher un problème qui concerne bien d'autres acteurs indépendants ?

Par ailleurs, sommes-nous prêts, politiquement, à ramener le nombre des régions françaises de vingt-deux à x ? Sommes-nous en mesure de choisir nominativement les métropoles européennes ? M. Baudis a affirmé hier soir que Toulouse était évidemment une métropole européenne. Je suppose que M. Chaban-Delmas aurait évidemment parlé de

Bordeaux dans les mêmes termes, et ainsi de suite. Qui acceptera de se ranger sous la bannière d'une ville voisine ? Pourtant, dans dix, vingt ou trente ans, il n'y aura qu'un petit nombre de métropoles européennes en France. La question de savoir comment les aider à émerger concerne le Gouvernement, mais également bien d'autres acteurs. Nous l'avons posée et une réflexion complémentaire est nécessaire !

Quant au problème des niveaux inférieurs - communes, départements, régions - vous le connaissez tous de près à des titres personnels. Je suppose donc que vous n'attendiez pas du Plan qu'il résolve ce problème délicat en termes simples. Nous l'avons évoqué, puisqu'il faut que la répartition des compétences tienne compte des réalités nouvelles de la France et de l'Europe. Je ne peux pas en dire plus car, du fait de la décentralisation, l'Etat ne décide pas de tout.

Puis, se posent également les problèmes de la ruralité, des zones fragiles, des zones de montagne, du tourisme, de l'environnement, lesquels devront être traités avec beaucoup de sérieux dans les années à venir.

Mme Michaux-Chevy et M. Bertrand ont regretté que le Plan ne soit pas assez précis sur les problèmes des départements et territoires d'outre-mer. A leur égard existe une difficulté supplémentaire : la négociation européenne. Nous la menons avec beaucoup de sérieux afin d'obtenir des résultats tangibles. Ainsi le POSEIDOM et le fonds structurel sont des outils dont nous avons obtenu la création par la Commission des communautés pour aider nos départements d'outre-mer à participer pleinement à notre progrès.

Les problèmes d'égalité sociale ont également été soulevés. Mais qu'appelle-t-on égalité sociale ? Qu'appelle-t-on parité sociale ? A cet égard, M. Le Pensec vient de confier à M. Jean Ripert une mission de recherche sur ces questions d'égalité sociale et de développement économique dans les départements d'outre-mer.

Pour ce qui est de la Guyane, monsieur Bertrand, il est indéniable que la base de Kourou est à la fois un grand atout pour ce département et un facteur de déséquilibre. Nous avons connu le même cas en Polynésie. La formule « Paris et le désert français », se traduit là-bas par « Kourou et le désert guyanais ». Je conçois qu'il y ait des frustrations et le risque d'apparition d'une Guyane à deux vitesses. Nous essaierons donc de veiller à ce que Kourou profite à l'ensemble du territoire.

Mesdames et messieurs les députés, j'espère n'avoir oublié aucune intervention. J'aurais pu répondre de manière beaucoup plus détaillée mais je préfère attendre la suite du débat et différer certaines réponses plus précises jusqu'à l'examen des amendements. Ils vont en effet reprendre les thèmes abordés, ce qui me permettra de préciser la position du Gouvernement.

Je tiens néanmoins à indiquer d'ores et déjà à plusieurs intervenants - notamment à ceux du groupe communiste - qu'il n'y a pas, dans le domaine de l'éducation, de double langage entre le Plan et le ministère de l'éducation nationale. Il s'est simplement produit un décalage tout bête et tout simple dans le temps. En effet, depuis la rédaction du projet de Plan, la vie a continué, ce qui est heureux ! Ainsi la situation a évolué et la négociation qui était alors à peine engagée a bien progressé.

Cela dit, je puis vous rassurer : je travaille avec le ministre d'Etat à modifier le texte du Plan afin qu'il y ait bien un langage unique du Gouvernement, comme il se doit.

Les trois rapporteurs se sont interrogés sur le suivi du Plan. A ce propos je veux vous apporter une réponse.

Ainsi que l'a indiqué M. Le Garrec, le IX^e Plan comportait un système formel et très organisé de rapports d'exécution. Il a été abandonné en cours de route. Faut-il le reprendre ? Nous avons pensé que le type de Plan stratégique que nous vous proposons, impose à la fois un suivi beaucoup plus fort - M. le Premier ministre l'a dit hier - et j'aurais donc tendance à vous proposer un système à deux volets.

D'une part, un examen assez solennel du X^e Plan, à mi-parcours, ce qui nous mènerait à la session de printemps de 1991. Nous serions d'ailleurs prêts - je l'avais laissé entendre au Conseil économique et social qui avait les mêmes préoccupations que vous -, à vous soumettre alors un rapport d'exécution qui sera un point fixe de l'état du Plan.

D'autre part, le deuxième volet serait lié à l'acte économique et social majeur de la vie gouvernementale que constitue le budget. Nous serions en effet disposés à intégrer

dans le rapport économique et financier prévu par l'article 32 de l'ordonnance du 2 janvier 1959, une partie qui traiterait de la cohérence entre le budget tel qu'il est présenté et le Plan ; il y serait indiqué les points de convergence ou d'éventuelles divergences avec le Plan.

Si vous le souhaitez, nous pourrions répondre à votre préoccupation de suivi, que nous partageons tout à fait, de cette double manière.

Pour conclure, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je souhaite indiquer à l'Assemblée comment le Gouvernement entend procéder dans la discussion, que nous allons aborder, de ce qu'il est convenu d'appeler les amendements à l'article unique qui fait l'objet du Plan.

Le Gouvernement souhaite bien évidemment que les amendements qui ont été déposés soient discutés devant l'Assemblée. Mais il entend maintenir la cohérence d'ensemble de son projet de sorte que, s'il approuve certains amendements, il veillera à ce que leur insertion dans le projet de Plan soit aussi parfaite que possible. Aussi, conformément à la procédure classiquement retenue - ce n'est pas une innovation - le Gouvernement a décidé qu'il reprendrait dans une lettre rectificative un certain nombre d'amendements respectant la cohérence du document.

C'est pourquoi, monsieur le président, je vous informe que, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, le Gouvernement demande la réserve du vote sur tous les amendements et sous-amendements et sur l'article unique.

A l'issue de la discussion de tous les amendements, qui nous occupera ce soir et cette nuit, le débat doit être interrompu jusqu'à vendredi après-midi. Le Gouvernement pourrait utiliser la journée de demain, jeudi, pour tirer les conclusions et vous les communiquer afin que les commissions aient le temps d'en délibérer vendredi matin, si elles le souhaitent. Vendredi après-midi, c'est sur le texte rectifié par cette lettre que l'Assemblée aurait alors à se prononcer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous abordons la discussion des amendements et de l'article unique du projet de loi.

Application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution

M. le président. Je rappelle que, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, le Gouvernement a demandé la réserve du vote sur tous les amendements et sous-amendements et sur l'article unique.

Avant l'article unique

M. le président. M. de Charette a présenté un amendement, n° 23, ainsi rédigé :

« Avant l'article unique, insérer l'article suivant :

« La loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification est abrogée. »

La parole est à M. Hervé de Charette.

M. Hervé de Charette. Cet amendement a pour objet d'abroger la loi du 29 juillet 1982. Nous avons débattu assez longuement de ce sujet, notamment avec mon collègue M. Le Garrec, à l'occasion de la discussion de la question préalable que j'ai opposée hier. Par conséquent, je ne développerai pas à nouveau les arguments qui militent en faveur de l'amendement que j'ai présenté. Cependant, j'ai observé que, dans sa réponse, M. le secrétaire d'Etat avait fait référence à l'avis qu'il avait en son temps demandé au Conseil d'Etat sur la compatibilité du projet de loi portant X^e Plan avec la loi du 29 juillet 1982. Cette indication est utile, car le Conseil d'Etat a considéré qu'il n'y avait pas incompatibilité juridique.

Mais la question que je pose est politique : pourquoi maintenir cette loi dont vous connaissez, mes chers collègues, la lourdeur : 21 articles pour expliquer comment doivent s'organiser les travaux de la planification française ? Par considération pour les auteurs de ce texte ? A cause de l'embarras du groupe socialiste ? *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Parce que, lors d'ultérieurs travaux de planification, il serait entendu que l'on reviendrait à ces dispositions, à ces méthodes, à ces structures de planification ?

Si telle était la position de M. le secrétaire d'Etat, nous ne serions pas dans une situation de cohérence. On nous a expliqué que le Plan - et, sur ce point, je suis d'accord - doit

désormais être un document d'orientation stratégique. J'ai même lu dans un article de presse signé par le commissaire au Plan que, n'eussent été les considérations d'ordre politique liées à l'état d'esprit qui règne dans la majorité, on aurait même changé l'appellation du Plan.

Je crois, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous seriez cohérent avec vous-même et avec ce que nous avons en commun les uns et les autres sur le thème général de la planification si l'amendement que je propose était accepté par le Gouvernement et voté par une majorité de mes collègues.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur. C'est l'amendement de M. de Charette que la commission, saisie au fond, a repoussé. Je donne cette précision parce que je devrai présenter d'autres amendements de M. de Charette, que la majorité n'approuve pas, mais dont la commission a accepté la discussion à la suite de l'intervention de certains commissaires de la majorité, lors de la réunion tenue en application de l'article 88 du règlement, qui ont jugé bon qu'ils ne soient pas seulement examinés par la commission des finances.

Cet amendement a été repoussé pour une raison très simple qu'a d'ailleurs fort bien expliquée M. Le Garrec hier, au nom du groupe socialiste, et que je vous rappelle en quelques mots.

Premièrement, monsieur de Charette, vous êtes quand même assez mal placé pour aborder cette question !

M. Guy Béche. Il n'y a pas de gêne chez eux !

M. Hervé de Charette. Je ne vois pas pourquoi !

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur. En effet, si la loi de planification du 29 juillet 1982 avait été appliquée, vous auriez dû présenter chaque année, devant la représentation nationale, un rapport sur l'exécution du IX^e Plan.

M. Hervé de Charette. Puis-je vous interrompre, monsieur le rapporteur ?

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Hervé de Charette, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Hervé de Charette. Cet argument, déjà développé par M. Le Garrec...

M. Guy Béche. Bien développé !

M. Hervé de Charette. ... l'a été aussi par M. le secrétaire d'Etat et l'est à nouveau par vous. Il va bien falloir finir par y renoncer !

J'ai sous les yeux le texte du projet de loi, déposé par M. Jacques Chirac sur le Bureau de l'Assemblée nationale le 3 février 1988, qui porte abrogation de la loi du 29 juillet 1982, pas dans sa totalité d'ailleurs puisque l'article 1^{er}, comme quelques autres, est modifié mais maintenu.

Nous avions bien prévu de mettre une situation de fait en accord avec une situation de droit. C'est cette question que je vous pose : voulez-vous mettre le fait en accord avec le droit, dans un souci de cohérence ?

M. le président. Poursuivez, monsieur le rapporteur.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur. Nous reprenons la même discussion qu'hier !

Nonobstant ce que vous venez de dire, vous ne pouvez pas argumenter pour l'année 1987, alors que vous étiez ministre...

M. Bernard Derosier. Ministre de quoi ?

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur. ... car vous auriez dû, bien évidemment, présenter ce rapport.

Ensuite, alors qu'il eût été utile de disposer des niveaux des engagements financiers de l'Etat par région en 1987, le rapporteur du budget du Plan que je suis peut vous affirmer qu'il a été très difficile de les obtenir en novembre 1988. Le suivi de l'exécution des contrats de Plan n'a donc pas été assuré.

Un deuxième motif me semble appeler le rejet de cet amendement. Efforçons-nous d'éviter la langue de bois ; ce serait la meilleure des choses pendant cette discussion sur le Plan.

M. Michel Barnier. Ça commence mal !

M. Jean-Pierre Balligand rapporteur. Monsieur Barnier, ne revenons pas sur le débat d'hier ! Il est évident que certains, pour des raisons d'équilibre à l'intérieur des formations politiques, tiennent des propos qui relèvent justement de la langue de bois.

M. Michel Barnier. Je ne parlais pas pour vous, monsieur Balligand, ni pour aujourd'hui !

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur. Si vous le voulez bien, appréhendons la planification sans utiliser la langue de bois.

Il y a quelques instants, M. le secrétaire d'Etat envisageait que le Gouvernement puisse modifier à un moment donné la procédure. Il évoquait, par exemple, un rapport à mi-parcours ; ce qui signifiait clairement qu'il n'y aura pas rapport annuel sur l'exécution.

Vous recommencez aujourd'hui, monsieur de Charette, le même exercice qu'hier, à propos d'une question préalable absurde, alors que le secrétaire d'Etat, il y a quelques instants, répondant à l'ensemble des intervenants de la nuit dernière, a apporté un élément qui devrait, dans une certaine mesure, nous donner satisfaction, c'est-à-dire mettre en conformité, à terme, le droit et les faits.

Enfin - dernier élément et ce n'est pas une petite affaire - le Conseil d'Etat a donné un avis juridique sur le fond aux termes duquel la loi approuvant le X^e Plan n'est pas en contradiction avec la loi du 29 juillet 1982, portant réforme de la planification en France. Je ne crois pas que nous puissions légiférer sans avoir obtenu ce feu vert.

Par conséquent, je souhaite que vous retiriez votre amendement, si M. le secrétaire d'Etat apporte les précisions nécessaires sur la mise en conformité de la procédure nouvelle à inventer. Vous nous aviez malheureusement laissé un bébé unijambiste, comme je l'ai déclaré hier, puisque vous n'aviez prévu que l'élaboration des contrats de Plan, oubliant le Plan national et les plans régionaux, en application de la réforme du 29 juillet 1982.

M. Hervé de Charette. On est reparti pour la langue de bois !

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur. Pour toutes ces raisons, il serait de bon ton que vous ne provoquiez pas trop cette assemblée et ceux qui essaient de faire un travail de planification dans ce pays. Vous êtes probablement l'un des hommes les plus mal placés pour demander une application formelle de la loi de 1982. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Hervé de Charette. Quelles contorsions !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat. Que l'on veuille bien ne pas recommencer le débat sur la question préalable - tel est d'ailleurs, me semble-t-il, le désir de l'auteur de l'amendement - dont l'objet était de déclarer le X^e Plan illégal, la loi du 29 juillet 1982 n'ayant pas été appliquée. Nous avons répondu avec le Conseil d'Etat que ce n'était pas exact.

L'amendement pourrait se lire ainsi : « La loi est illégitime ; il faut la changer ». Nous nous étions posé la question de savoir si nous pouvions la modifier tout de suite. Nous n'avions pas le temps. Comme le Conseil d'Etat nous autorisait à préparer le X^e Plan dans le cadre de la loi de 1982, nous l'avons fait.

Qui pourrait prétendre que nous aurions renoncé à l'abroger parce que c'était la loi de Michel Rocard qui ne voudrait pas se contredire ?

Le Premier ministre n'est pas homme à considérer que les choses ne changent pas et que la vie est immuable ! La vie change et le Premier ministre était ouvert à l'idée d'adapter la loi de 1982, contrairement à ce que vous semblez croire.

M. Hervé de Charette. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat. Il n'y a donc pas du tout de réticence, d'amour-propre dans cette affaire. L'Acte unique a été voté entre-temps. Par conséquent, il n'y a pas de veto de la part du Premier ministre.

Que faut-il faire ?

A partir du moment où le X^e Plan est légal, il est inutile de se bousculer. Le prochain Plan est prévu pour le 1^{er} janvier 1993. J'ai indiqué à plusieurs reprises que j'aimerais beaucoup, comme l'a dit Pierre Mauroy, qu'il soit un Plan européen. Comme les bagarres de religion entre Plan et

marchés se terminent, comme Pierre Mauroy le rappelait aussi, dans tous les pays - sauf peut-être en Angleterre sous diverses manières - sont élaborées des stratégies à moyen terme, l'idée selon laquelle, à Bruxelles, surtout à partir du 1^{er} janvier 1993, on peut mettre en place une espèce de noyau commun stratégique de réflexions à moyen terme autour duquel s'organisent des plans nationaux, est une idée de progrès. La France assurera la présidence à partir du 1^{er} juillet. Peut-être est-ce une période au cours de laquelle nous pourrions faire avancer cette idée. En tout cas, nous avons quatre ans devant nous. Quand nous approcherons de la période de préparation du XI^e Plan, nous aurons disposé d'un temps de travail raisonnable et nous proposerons à la fois le Plan et une modification de la loi de 1982 - je ne sais pas s'il s'agira d'une abrogation ou d'une modification - afin de disposer cette fois d'une méthodologie pour l'avenir. Vous voyez donc qu'il n'y a aucun *a priori* idéologique, mais simplement le souci de travailler efficacement.

Dans ces conditions, le Gouvernement n'est pas favorable à cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Jean Le Garrec, contre l'amendement.

M. Jean Le Garrec. Nous avons eu un très long débat hier soir à ce sujet, et je crois qu'il faudrait lui donner une conclusion définitive en repoussant l'amendement de M. de Charette.

Permettez-moi trois remarques.

Première remarque : à situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle. Nous sortions d'une période de non-application de la loi de 1982 par le gouvernement de M. Chirac ; il était tout à fait légitime pour le gouvernement de Michel Rocard, dans des conditions de rapidité et d'urgence, de préparer le X^e Plan.

Deuxième remarque : sur le plan juridique - je l'ai rappelé hier soir - la décision du Conseil constitutionnel, que vous aviez vous-même saisi, justifie parfaitement la position du Gouvernement Rocard et du secrétaire d'Etat, M. Stoléro, puisqu'elle indiquait que la loi de 1982 ne pouvait lier l'initiative ni du Parlement ni du Gouvernement. Nous sommes donc dans une situation juridique parfaitement saine.

Troisième et dernière remarque : il est vrai que nous devons mener une réflexion sur la planification. Sur ce point, je remercie M. le secrétaire d'Etat de sa réponse. Des travaux ont été menés. M. de Charette et moi-même avons été auditionnés par le Conseil économique et social en mars 1987, si j'ai bonne mémoire. A l'expérience de la loi de 1982 qui avait d'énormes mérites, mais aussi, ce qui est normal,...

M. Hervé de Charette. D'énormes défauts !

M. Jean Le Garrec. ... quelques complexités - je suis bien placé pour en parler - j'avais moi-même suggéré quelques améliorations et quelques modifications. M. Stoléro, qui vient de nous confirmer sa volonté, a tout intérêt à lancer cette réflexion, à consulter l'Assemblée - et le groupe socialiste s'associera volontiers à cette démarche - le Conseil économique et social, le Sénat et tous ceux qui participent à l'effort de planification. Au besoin, cela pourrait faire l'objet d'une initiative parlementaire.

Une telle réflexion, monsieur le secrétaire d'Etat, serait très utile, car elle contribuerait à apaiser les esprits, à rendre au Plan sa place légitime, et je souhaite que nous puissions l'aborder ensemble dès que ce Plan sera définitivement adopté. Vous aurez notre soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Barnier.

M. Michel Barnier. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'aurais pu, par un rappel au règlement, après vous avoir écouté, exprimer notre sentiment sur ce qui va se passer dans les prochaines heures. Je le fais à l'occasion de ce premier amendement qui vient en discussion.

Je trouve symbolique, s'agissant du Plan, c'est-à-dire de l'avenir de la France pour les cinq ans qui viennent, de l'action du Gouvernement, de la préparation de l'Acte unique européen, qu'aucun vote n'intervienne sur les amendements qui ont été déposés.

Je trouve, monsieur le secrétaire d'Etat, que c'est désolant, assez peu courageux et très dommage.

Vous étiez libre de faire ce que vous vouliez. Je comprends bien, compte tenu de ce qu'est votre majorité et de la position du parti communiste, que vous vous prépariez à employer l'article 49-3 pour faire adopter votre Plan. Mais, tout de même, nous avons travaillé sérieusement, déposé des dizaines, des centaines d'amendements. Cette discussion a été tellement constructive, monsieur le secrétaire d'Etat, que, en commission des finances, j'ai constaté qu'un amendement que j'avais déposé au nom du groupe du R.P.R. avait été voté par le groupe socialiste. Or nous n'aurons pas cette possibilité en séance publique. C'est un peu comme si vous nous considériez comme des gens irresponsables. Vous êtes en train de manquer une grande occasion de, amendement par amendement, corriger, densifier, améliorer votre texte non seulement par votre majorité mais aussi par l'opposition qui était prête à cet exercice.

Vous me répondez que, tout au long de la soirée, vous retiendrez ce qui vous paraîtra bien. Ce sera un peu - permettez-moi l'expression - le fait du prince, enfin, le fait du Gouvernement, alors que cela aurait dû être le fait du Parlement et du peuple que nous représentons ici.

Je trouve tout cela très, très grave. Je me souviens d'une précédente discussion qui, je l'ai rappelé hier à cette tribune, s'était achevée à cinq ou six heures du matin, avec le Premier ministre actuel, M. Michel Rocard, et qui s'était déroulée tout à fait autrement. Nous avions eu, la presse l'avait relevé, une discussion approfondie, sérieuse, constructive, intelligente, un vrai débat parce que nous avions pu nous exprimer et voter sur chacun des amendements.

Je regrette beaucoup que la discussion du Plan soit ainsi, par votre décision, caricaturée. Je ne suis pas sûr qu'elle n'ait pas perdu, d'un seul coup, le peu d'intérêt qui lui restait.

Je voulais exprimer ma grande déception, au nom du groupe du R.P.R., monsieur le secrétaire d'Etat. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. Monsieur Barnier, non, non !

M. Michel Barnier. Si !

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. Non ! J'ai cru comprendre que le groupe du R.P.R. estimait hier, en opposant une question préalable, qu'il ne fallait pas débattre.

M. Michel Barnier et M. Patrick Ollier. Non, ce n'était pas le groupe du R.P.R.

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. En tout cas, le groupe R.P.R. a voté une question préalable signifiant que ce n'était pas la peine de débattre.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Effectivement.

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. Après avoir pensé qu'on débattait trop, vous déplorez maintenant que l'on ne débattre pas assez. C'est un peu curieux !

Sur le fond, vous savez très bien que nous allons conduire ce débat normalement, à l'instar de ce qui a été fait pour chacun des plans. Cette procédure est courante pour une loi d'un type un peu particulier puisqu'elle se réduit à un article d'une ligne : « Est approuvé le X^e Plan... », avec, bien sûr, une annexe de quatre-vingts pages. Déjà pour le Plan précédent, où il n'y avait pas de problème de majorité et pour bien d'autres Plans, on a appliqué cette technique du vote bloqué qui évite d'avoir à éparpiller des modifications tout au long du texte.

C'est une procédure qui n'a jamais frustré le Parlement d'aucun débat. Le débat aura lieu, je donnerai ma position sur tous les amendements, mais l'Assemblée ne votera pas sur chacun d'entre eux.

N'ayez crainte, je suis, tout comme vous, soucieux de voir le Parlement débattre des problèmes essentiels de notre pays.

Reppels au règlement

M. Jean Le Garrec. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Jean Le Garrec, pour un rappel au règlement.

M. Jean Le Garrec. Nous mélangeons actuellement deux choses : les problèmes de procédure et les problèmes de fond. Et les premiers rejaillissant sur les seconds, il est très difficile de suivre l'organisation même de notre débat.

Je voudrais rappeler à notre collègue Michel Barnier que la procédure du vote bloqué et de la lettre rectificative a toujours été utilisée, par tous les gouvernements dans tous les débats sur le Plan. Car c'est la seule procédure, sur un projet qui traite d'un sujet aussi vaste et qui n'est pas divisé en articles, qui garantisse un réel débat tout en permettant au Gouvernement une maîtrise de son texte. Il ne peut pas en être autrement. Tous les gouvernements ont adopté la même disposition. J'ai fait la recherche historique, vous pouvez vérifier, mon cher collègue Barnier. Cette procédure n'est en rien contradictoire avec un vrai débat, et le secrétaire d'Etat vient de le confirmer.

En outre, monsieur Barnier, et je partage votre sentiment, puisque vous attachez beaucoup d'importance au débat de fond, il me paraît souhaitable de laisser de côté le débat sur la procédure et d'en arriver aux vrais problèmes. (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Bruno Durieux.

M. Bruno Durieux. Je voudrais exprimer mon désaccord avec M. Le Garrec et appuyer la position qu'a exprimée M. Barnier.

Je comprends que l'on puisse craindre que certains amendements s'insèrent mal dans le texte. Cela dit, je regrette que nous n'exprimions pas de vote sur chacun de ces amendements. Pourquoi ?

Parce que, ainsi que nous l'avons dit dans la discussion générale, si le texte du Plan présente d'incontestables qualités, il n'est pas non plus dépourvu d'équivoques. Par ailleurs, nous le savons pour en avoir discuté en commission des finances, certains amendements déposés par le groupe socialiste aggravent ces nombreuses équivoques, à moins qu'elles ne révèlent les véritables intentions de la majorité en matière de planification.

Je souhaiterais que sur ces amendements il y ait un vote, ne serait-ce que pour savoir comment les suffrages se répartissent.

Quant au risque que vous avez évoqué, monsieur le secrétaire d'Etat, d'aboutir à un texte mal articulé, il ne me semble pas sérieux, car à la fin du débat vous pourrez toujours reprendre les amendements, les mettre en forme et ne retenir que ceux qui vous agréent, ne serait-ce que par le biais de la deuxième délibération.

Par conséquent, je m'associe entièrement au regret qu'a exprimé Michel Barnier quant à la réserve du vote sur les amendements.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Je m'étonne un peu des deux rappels au règlement de nos collègues MM. Barnier et Durieux, dans la mesure où la même procédure a toujours été appliquée de la même manière.

S'agissant d'un projet d'une nature un peu particulière, avec un seul article et une annexe, les gouvernements ont toujours estimé qu'il était de leur responsabilité d'apporter des modifications. C'est pourquoi l'actuel gouvernement a prévu de déposer une lettre rectificative, comme ses prédécesseurs l'avaient fait pour le IX^e Plan et les plans précédents.

La procédure que le Gouvernement s'appête à suivre a toujours été suivie et ceux d'entre vous qui ont voté les plans précédents s'en souviennent. De ce point de vue, la réserve ayant déjà été demandée, c'est un peu un combat d'arrière-garde que certains de nos collègues mènent et comme je ne peux pas penser une seconde qu'ils cherchent à faire perdre du temps à l'Assemblée, ils vont sans doute y mettre fin rapidement.

Alors faisons pour le X^e Plan comme nous avons fait pour les autres. Discutons au fond, et lorsque nous aurons examiné chacun des amendements, le Gouvernement indiquera dans sa lettre rectificative ceux qu'il entend reprendre. Le texte sera alors soit soumis au vote de l'Assemblée, soit considéré comme adopté si le Gouvernement recourt à l'article 49, alinéa 3.

Ne faisons pas semblant de découvrir une procédure nouvelle alors que tous les plans de la République, peut-être pas les premiers, mais en tout cas ceux des années soixante-dix et quatre-vingt, ont été discutés et votés de la même manière. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Edmond Alphanéry.

M. Edmond Alphanéry. Monsieur le secrétaire d'Etat, il s'agit d'un débat de fond d'autant plus important que j'ai le sentiment qu'à chaque fois que le parti communiste rejoindra dans son opposition les groupes U.D.F., R.P.R. et U.D.C., nous assisterons tout simplement à une mise en vacance - partielle, je le reconnais - des institutions parlementaires. C'est extrêmement grave.

M. Jean Tardito. Il ne faut pas nous en imputer la responsabilité !

M. Edmond Alphanéry. Je ne vous en impute pas la responsabilité, je constate les faits, mon cher collègue.

M. Roger Gouhier. On ne vous rejoint sur aucune de vos idées !

M. Edmond Alphanéry. Nous allons assister ce soir à un débat totalement tronqué, c'est-à-dire à un débat qui n'a plus aucun intérêt pour personne car nous allons discuter d'amendements sans connaître la position de chacun des groupes à leur égard.

Que cherchez-vous à cacher, monsieur le secrétaire d'Etat ? Le fond du problème est en fait politique. Ce que vous cherchez à cacher c'est manifestement que certaines dispositions que proposent nos collègues socialistes posent des problèmes aux communistes...

Mme Muguette Jacquaint. Vous n'avez pas besoin d'être notre porte-parole ! Nous l'avons dit !

M. Edmond Alphanéry. ... et que certaines dispositions que propose le groupe U.D.C. posent des problèmes au Gouvernement et même à certains collègues socialistes, en particulier l'amendement que j'ai déposé pour engager le processus des privatisations, ...

M. Jean Tardito. Vos manœuvres procédurières n'empêcheront pas notre vote !

M. Edmond Alphanéry. ... disposition à laquelle je sais très bien que nombre de gens au Gouvernement sont favorables.

Il est donc très clair, monsieur le secrétaire d'Etat, au-delà de l'argumentation que vous utilisez et du secours que vous apporte le président de la commission des finances, que vous entendez vider de son sens le débat de cette nuit.

Eh bien ! je dis très nettement au nom du groupe U.D.C. que nous désapprouvons complètement cette réserve du vote sur les amendements qui ont été déposés. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. Si l'on entre dans l'intéressant débat de savoir qui cherche à cacher quoi, les contradictions et les rivalités de vote au sein de l'U.D.C., de l'U.D.F. et du R.P.R. peuvent également alimenter quelques savoureux couplets. Mais arrêtons de perdre notre temps.

Vous n'allez pas, messieurs de l'opposition, condamner tous les gouvernements précédents de toutes les majorités précédentes pour avoir fait voter, avec la même méthode, tous les plans précédents, ...

M. Jean Tardito. Ce n'est pas forcément une procédure démocratique !

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. ... simplement pour avoir le plaisir de faire des jeux politiques ici au cas où, par hasard, le parti communiste aurait envie de vous rejoindre...

M. Jean Tardito. Ce n'est pas le cas !

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. ... ce qui apparemment n'est pas sa tentation première.

M. le président. La parole est à M. Edmond Alphanéry.

M. Edmond Alphanéry. Monsieur le président, au nom du groupe de l'Union du centre, je demande une suspension de séance d'un quart d'heure en raison de la gravité de la décision arrêtée par le Gouvernement.

M. le président. Elle est de droit.

M. Bernard Derosier. Ce n'est pas digne de toi, Alphanéry !

M. Jean-Pierre Bailigand, rapporteur. Le président devrait présider, tout de même !

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures dix, est reprise à dix-huit heures vingt-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Rappels au règlement

M. le président. La parole est M. Michel Barnier, pour un rappel au règlement.

M. Michel Barnier. Rassurez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous n'allons pas prolonger cette discussion de procédure et nous souhaitons, contrairement à l'impression que vous avez eue, débattre sur le fond. Cependant, il n'est pas anormal, et cela ne fait perdre que quelques instants, si tant est que ce soit du temps perdu, de débattre de problèmes de procédure au début de la discussion des amendements, et cette affaire n'est tout de même pas complètement négligeable.

Je veux simplement, après avoir fait quelques recherches, vous faire observer, monsieur le secrétaire d'Etat, que, contrairement à ce que vous avez dit, ainsi que le président de la commission des finances et le rapporteur, une telle procédure n'a pas toujours été utilisée par les gouvernements dans le passé. Dans le cadre du plan intérimaire - et je m'en souvenais parce que cela nous avait occupés pendant de longues heures toute une nuit - M. Rocard étant ministre d'Etat, chargé du Plan, nous avons procédé pour un article unique, et sur des amendements déposés dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, à des votes successifs.

J'ai d'ailleurs ici, par exemple, l'analyse d'un scrutin sur un amendement déposé par M. Noir tendant - ne sourions pas ! - à ce qu'il ne soit pas procédé à de nouvelles nationalisations pendant la durée du Plan intérimaire.

M. Dominique Strauza-Kahn, président de la commission des finances. C'est une obsession !

M. Michel Barnier. C'est un exemple, mais c'est un amendement qui ressemble un peu à celui de M. Alphanéry sur l'article unique, proposant de poursuivre les privatisations.

Je ne dis pas que c'est une faute, une erreur, mais il y a une inexactitude de votre part et je souhaite simplement, monsieur le secrétaire d'Etat, monsieur le rapporteur, monsieur le président de la commission, que vous nous en donniez acte.

M. Jean-Pierre Bailigand, rapporteur. Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'un plan intérimaire !

M. Michel Barnier. C'est d'autant plus dommage que c'est la première fois depuis longtemps que le Gouvernement n'a pas de vraie majorité et que, sur un sujet aussi important et intéressant que le Plan, il aurait été constructif de procéder amendement par amendement à des votes rassemblant des majorités d'idées.

M. Jean-Pierre Bailigand, rapporteur. On verra cela au moment du vote final !

M. Michel Barnier. C'est une raison supplémentaire pour nous de regretter le caractère un peu brutal et global...

M. Edmond Alphanéry. Et coercitif !

M. Michel Barnier. ... de la procédure que vous avez choisie.

Encore une fois, monsieur le secrétaire d'Etat, monsieur le rapporteur, monsieur le président de la commission, vos propos tout à l'heure n'étaient pas exacts et je souhaiterais que vous nous en donniez acte. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Edmond Alphanéry. Voilà qui est bien parlé !

M. le président. La parole est à M. Jean Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais revenir dans le propos de M. Barnier ce qui est positif, à savoir que ce débat est important. Nous parlons de la stratégie du Gouvernement pour les années à venir, des problèmes de la France et de l'Europe, des grands chantiers et, ce qui est urgent, c'est que le débat s'engage au fond. Nous craignons qu'après une manœuvre procédurale hier, qui a été rejetée, nous en revenions à des tentatives de faire tourner court le débat, probablement pour masquer des divergences de fond dans l'opposition sur des problèmes politiques importants. Merci, mon cher collègue, de nous avoir rassurés.

Vous avez raison sur ce point, monsieur Barnier, et j'ai indiqué moi-même que cette procédure avait été utilisée pour le IX^e Plan, pour le VII^e, pour le VI^e, mais qu'il y avait une situation entre parenthèses pour le Plan intérimaire. Comme vous l'avez critiqué en permanence, y compris hier, je crois qu'il est mal fondé d'y faire référence !

M. Michel Barnier. Ce n'est pas le problème ! Il y a le fond et la forme !

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. M. Barnier a demandé qu'on lui donne acte. On va lui donner acte.

M. Jean-Yves Chamard et M. Michel Barnier. Merci !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Permettez-moi tout de même, monsieur Barnier, de vous rappelez deux choses.

La première, c'est que, dans les débuts de la V^e République qui, en termes politiques, doivent vous rappeler quelque chose, le gouvernement considérait que le texte n'était pas amendable. C'est donc un progrès considérable que celui-ci comporte aujourd'hui des amendements.

La seconde, c'est que, ainsi que je l'ai souligné tout à l'heure, les plans numérotés que la France a connus ont été votés selon des procédures dans lesquelles les amendements, lorsqu'ils existaient, n'ont pas été eux-mêmes votés. Vous citez le Plan intérimaire. C'est vrai. Je l'avais oublié. Mais reconnaissez avec moi qu'il était intérimaire et que c'est donc à bon droit que nous pouvons considérer que la procédure adoptée à l'époque l'était aussi. (*Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Barnier. C'est dommage, et c'est aussi un peu facile !

M. le président. Mes chers collègues, je crois que chacun a pu largement s'exprimer, et nous allons reprendre la discussion des amendements.

Reprise de la discussion

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 23 est réservé.

M. Edmond Alphandéry. Voilà ! On n'aura pas le plaisir de voter sur l'amendement de M. de Charette.

Article unique

M. le président. « Article unique. - Est approuvé le X^e Plan de développement économique, social et culturel (1989-1992) annexé à la présente loi. »

Sur cet article, un grand nombre d'orateurs sont inscrits.

La parole est à M. Daniel Goulet.

M. Daniel Goulet. Monsieur le secrétaire d'Etat, c'est le Président de la République lui-même qui, lors de la présentation de votre projet en conseil des ministres, faisant part de ses observations, soulignait d'entrée de jeu que ce Plan ne devait pas être un simple discours sur l'évolution de la société mais contenir des objectifs précis.

C'est parce que je partage pleinement ce point de vue que je souhaiterais aussi que l'on sorte des intentions, même les plus louables, et que l'on cesse d'utiliser des verbes au conditionnel.

Je tiens, monsieur le secrétaire d'Etat, à revenir très concrètement sur deux thèmes déjà évoqués lors de la discussion générale qui méritent qu'on s'y arrête une fois encore.

Le premier me tient beaucoup à cœur parce qu'il intéresse particulièrement la région que je représente, ainsi que M. Coussain, la Normandie, mais aussi d'autres régions qui connaissent l'angoissant phénomène de la désertification du monde rural et du monde agricole.

Dans le chapitre 4 intitulé « Les grands chantiers », vous avez abordé, monsieur le secrétaire d'Etat, le problème de l'aménagement du territoire et de la vie quotidienne, notamment le désenclavement du territoire par un programme d'infrastructures nouvelles. C'est assurément l'une des priorités, qui devrait s'ajouter à celles que vous avez retenues dans votre projet.

Ainsi que vous l'indiquez vous-même, à l'heure de l'ouverture des frontières et de la concurrence accrue entre les espaces, seule une politique d'aménagement claire et forte - j'ajouterai volontariste et coordonnée - permettra d'éviter que notre pays reste en marge du développement de l'Europe et que des déséquilibres entre les diverses parties du territoire national ne s'accroissent.

C'est vrai pour l'ouest de la France. Le grand Ouest européen, sans relations avec le reste de l'Europe au-delà de cette ligne Lille-Paris-Lyon-Marseille, est, en effet, à l'écart des grandes voies de communication Nord-Sud, des voies autoroutières européennes, et donc en marge des grandes métropoles européennes qui dominent au Bénélux, en Allemagne, en Suisse et en Italie.

Je ferai deux observations et poserai deux questions.

Ces arrière-pays, comme vous les appelez, pour la plupart ruraux, en voie de dépeuplement, ne pourraient-ils pas, alors que se développeraient des métropoles dites européennes, s'organiser en métropoles régionales ?

La métropole régionale, dans mon esprit, c'est la ville-symbole, par exemple le chef-lieu de département, la ville-phare, la ville-charpente, autour et à partir de laquelle, et dans sa zone d'influence naturelle, démographique et économique, d'attraction et d'animation, pourraient s'organiser ce que j'appellerai des « communautés d'intérêts » avec les bourgs et les petites villes satellites, les chefs-lieux de canton ruraux par exemple, l'ensemble formant un « pays » à taille humaine où la ville centre et les communes rurales qui l'entourent assureraient une heureuse et indispensable complémentarité.

Sinon, on voit déjà où conduirait la désertification de nos campagnes, phénomène amorcé au profit, ou plutôt, au détriment même des centres urbains. Les paysans tentés de quitter leurs champs viendraient alors grossir les rangs des demandeurs d'emplois et des demandeurs d'H.L.M. Ainsi, à la désertification et à l'abandon rural s'ajouteraient de multiples problèmes urbains.

Monsieur le secrétaire d'Etat, cette idée de « pays » à laquelle je crois, et des expériences vont être lancées dans mon département, est un préalable absolu à la mise en chantier des grandes métropoles régionales et a fortiori des grandes métropoles européennes que vous envisagez.

La question est simple : entendez-vous retenir de telles expériences, les encourager et de quelle façon ? Pourriez-vous par exemple envisager des contrats spécifiques entre l'Etat et ces futures métropoles régionales, ne serait-ce que par des incitations à caractère fiscal ou financier pour les entreprises ou les collectivités locales, sous forme de contrats particuliers, et, surtout, une révision indispensable de la politique de certains ministères qui, par le biais de suppressions ou de redéploiements d'effectifs des services publics, agissent à contre-courant des efforts désespérés que, de leur côté, consentent les responsables économiques et les élus locaux pour résister à un phénomène contre lequel ils restent le plus souvent démunis et impuissants : la désertification de l'espace rural.

On ne peut, d'un côté, tenir un langage marqué de bonnes intentions en matière de réaménagement du territoire et de revitalisation du milieu rural et, de l'autre, agir dans les contradictions et l'incohérence la plus totale ?

Déjà, les régions avaient, il y a quelque temps, imaginé des politiques de petites villes régionales, de « petits pays » à l'échelon d'un canton. Avec les propositions que j'avance, il s'agit de faire bien davantage et cela dépasse largement les prérogatives et les possibilités financières d'un conseil régional, s'agissant notamment de chefs-lieux ou de villes de même importance dans la région.

M. le président. Puis-je vous demander de conclure, mon cher collègue ?

M. Daniel Goulet. Seconde observation : poursuivre le désenclavement du territoire par un programme d'infrastructures à finalité européenne, c'est une intention, ô combien louable, à laquelle nous souscrivons depuis longtemps.

Le schéma routier national arrêté en 1987 et complété en 1988 a retenu pour le grand Ouest deux axes importants : l'autoroute Calais-Bayonne et l'autoroute Caen-Argentan-Sées, qui étaient programmées pour les années qui viennent. Ces projets entrent dans les heureuses perspectives de votre Plan, monsieur le secrétaire d'Etat.

Or une question s'impose avant que ne soit donné le premier coup de pioche des travaux. Il semblerait, monsieur le secrétaire d'Etat, et je vous demande d'être très attentif, que l'une de ces deux voies autoroutières - laquelle ? - ne serait pas réalisée dans les délais prévus faute d'un examen et d'un avis autorisé du ministre de l'économie et des finances.

Qu'en est-il exactement ? S'il devait s'agir d'une remise en cause de l'un de ces projets importants, vous imaginez l'énorme déception et la réaction de tous nos responsables politiques, et certains sur ces bancs réagiraient de la même façon.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous apprécions votre mise au point. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à Mme Denise Cacheux.

Mme Denise Cacheux. Monsieur le secrétaire d'Etat, dans la mesure où votre texte se doit de définir des stratégies, j'ai considéré qu'il n'était guère amendable et je n'ai donc pas déposé d'amendement. J'ai souhaité cependant obtenir quelques précisions sur votre stratégie dans un domaine qui me tient à cœur, la politique familiale, et je suis intervenue à cet effet dans la discussion générale.

J'espérais obtenir des réponses un peu plus précises que celles que vous m'avez apportées. Je n'ai pas eu entièrement satisfaction et je profite donc du débat sur l'article unique du projet de loi pour vous demander à nouveau de préciser sur trois points votre stratégie en matière de politique familiale.

Vous m'avez répondu que notre politique familiale étant à peu près parfaite, il n'y avait pas lieu de l'infléchir. Or, le texte même du projet de Plan ne dit pas tout à fait la même chose puisqu'il propose quelques inflexions. Ce sont ces quelques inflexions qui nourrissent mes inquiétudes. Je vous les expose donc à nouveau.

En premier lieu, votre texte dit en substance que la masse des prestations familiales ne pourra guère être augmentée, mais qu'elle pourra être redéployée en faveur des familles modestes et des familles nombreuses. S'il y a un redéploiement, ce sera nécessairement aux dépens de quelqu'un. Je vous demande donc aux dépens de qui.

En deuxième lieu, je me réjouis que vous évoquiez le nécessaire développement des modes de garde. Les modes de garde étant, depuis la décentralisation, de la compétence majeure des collectivités territoriales, je vous demande selon quelles modalités l'Etat compte s'engager sur cet axe stratégique. Est-ce que ce sera par le moyen des contrats de plan avec les collectivités territoriales ou sous une autre forme ?

Enfin, je vous pose à nouveau une question, qui n'a pas reçu de réponse, sur la répartition des fruits de la croissance : êtes-vous d'accord pour inclure la famille dans la répartition des deux points de croissance sur trois qui seraient consacrés l'un à l'avenir, l'autre à l'amélioration des revenus ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. M. le secrétaire d'Etat vous répondra, je pense, ultérieurement.

La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Je souhaite pour ma part présenter quelques remarques à propos de l'aménagement du territoire en milieu rural.

Monsieur le secrétaire d'Etat, deux phrases de votre projet sont particulièrement inquiétantes :

« A l'heure actuelle, des zones rurales représentant environ 15 p. 100 du territoire naturel connaissent une situation très préoccupante, qui résulte du déclin de l'activité agricole, du vieillissement de la population, de l'extrême faiblesse de la densité et de l'absence de trame urbaine. »

« A moyen terme, près de 40 p. 100 du territoire risquent d'être constitués de zones rurales fragiles, confrontées à un grave problème de conversions. »

Elles sont inquiétantes, d'abord, parce que toutes les études démontrent cette évolution que nous constatons nous-mêmes quotidiennement sur le terrain. Elles le sont aussi parce que vos propositions, pour l'instant, n'apportent pas les solutions énergiques que nécessite la sauvegarde du territoire en milieu rural. C'est pourquoi je souhaite présenter quelques suggestions qui vont tout à fait dans le sens de l'amendement déposé par le groupe socialiste pour une organisation des collectivités locales dans le cadre de la construction européenne.

Désenclaver, coopérer, péréquer, voilà trois directions pour soutenir l'aménagement du territoire.

Le désenclavement est le meilleur moyen de réduire les handicaps liés à l'éloignement, à l'isolement et à la situation géographique. S'il est vrai que dans ce domaine d'importantes décisions ont été prises par votre Gouvernement, comme le désenclavement du Massif central par l'aménagement de la route nationale 20 ou le franchissement des Pyrénées par le tunnel de Puymorens, il n'en reste pas moins que le retard d'une grande partie du territoire, que ce soit l'Ouest, dont on a parlé tout à l'heure, ou le Sud-Ouest, est considérable et nécessite des efforts soutenus si nous voulons le rattraper.

La seconde direction, c'est la structuration de l'espace régional, avec un maillage fin et une armature solide. Il ne suffit pas de vouloir l'émergence de grandes métropoles régionales de niveau européen, encore faudrait-il qu'elles ne provoquent pas la désertification des zones qui les entourent. C'est pourquoi la priorité doit être donnée à la constitution de points d'appui pour le développement local, c'est-à-dire à l'émergence de fortes collectivités locales, qui constitueront un maillage aussi fin et une armature aussi solide que possible, permettant de ne laisser aucune partie de notre territoire hors du développement, grâce à un système de communications intrarégional diversifié et performant.

Cet objectif n'est pas incompatible avec le rôle européen que l'on souhaite voir jouer aux métropoles. Il en est l'indispensable complément, car la puissance économique régionale se trouvera renforcée par la synergie provoquée par cette organisation régionale, dont le dynamisme interne sera supérieur à celui d'un ensemble non structuré et non solidaire.

La seule voie ouverte pour parvenir à cette forte structuration du territoire est celle de la coopération intercommunale. Communauté urbaine, communauté rurale, quelle que soit la formule, l'important est que ces organismes permettent le rassemblement de toutes les forces locales et disposent de réels moyens. Il faut, en effet, que ces structures soient en mesure de disposer de moyens autonomes d'études, de conception, de financement suffisamment importants pour définir, proposer, conduire à leur terme des projets de développement.

Cet discours est tenu aujourd'hui par de nombreux élus, et par beaucoup de membres du Gouvernement. Le moment est donc venu de ne plus tergiverser. Rien ne se fera de valable en matière d'aménagement du territoire, surtout dans les zones faiblement peuplées, si le handicap majeur de la « pulvérisation communale » n'est pas compensé par une forte organisation intercommunale qui constitue la fondation de la politique d'aménagement du territoire.

Certains prétendent qu'il ne servira à rien de rassembler des collectivités pauvres et que cela n'accroîtra pas leur richesse. C'est un peu vrai. Mais il faut tout de même reconnaître que de faibles moyens seront plus efficaces s'ils sont groupés que s'ils agissent dans la dispersion et parfois en opposition.

Surtout, la troisième direction de l'aménagement du territoire doit être la péréquation des ressources. Aujourd'hui, l'affectation des ressources publiques aux régions qui connaissent le plus de difficultés est, dans l'ensemble, moins importante par habitant que celle dont bénéficient les collectivités les plus nombreuses et les mieux pourvues. Une réelle et juste péréquation doit permettre de mieux répartir, au niveau local, d'abord, puis départemental ou national, les richesses et les revenus pour soutenir efficacement partout le développement local.

Avant de conclure, et toujours dans le cadre de l'aménagement du territoire, je voudrais souligner la nécessité de l'organisation des services publics, surtout dans les zones le plus défavorisées. Car, dans ce domaine aussi, on assiste à une

inégalité et à une injustice, puisque c'est dans les zones les moins peuplées que les services publics sont les moins nombreux et que c'est d'abord là que l'on pratique de plus en plus de réductions. C'est pourquoi, si des réductions d'effectifs sont aujourd'hui encore envisagées, il me semble indispensable que les zones défavorisées, particulièrement les zones de montagne, soient traitées différemment, avec le souci de maintenir et de mieux organiser partout les services publics.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite que vous puissiez vous inspirer de ces suggestions, les intégrer dans votre Plan en faveur des zones rurales, comme vous le propose un amendement du groupe socialiste. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Tardito. On verra ça !

M. le président. La parole est à M. Bernard Derosier.

M. Bernard Derosier. « Le Plan est un acte de foi dans l'avenir », écrivez-vous dans l'exposé des motifs de votre projet de loi, monsieur le secrétaire d'Etat.

Je souscris pleinement à cette définition, mais la qualité de notre avenir collectif dépendra de la qualité de la formation dispensée à chacune et à chacun. Or, de l'esprit du chapitre consacré à l'éducation et à la formation, on peut dégager l'idée selon laquelle les efforts porteront sur l'amélioration de la formation initiale, une meilleure adaptation des formations professionnelle et continue pour permettre une meilleure qualification des jeunes et des personnels. Je retrouve le même esprit dans l'avant-projet préparé par M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, M. Lionel Jospin.

Il convient que l'esprit et la lettre de ces textes s'apparentent, ce qui n'est pas tout à fait le cas. J'ai eu l'occasion, cette nuit, d'attirer votre attention sur ce point.

Certains nous proposent - nous avons eu ce débat en commission des affaires culturelles - de supprimer purement et simplement, dans le projet de Plan, les passages relatifs à l'éducation et à la formation. Comment peut-on imaginer qu'un texte d'une telle importance puisse ne comporter aucune référence à l'éducation, à la formation des hommes et des femmes, des jeunes en particulier, de notre pays, alors que l'on se propose de réfléchir à leur devenir pour les cinq années qui s'ouvrent devant nous ? Non, il n'est pas imaginable que l'on puisse ne pas s'exprimer sur ces aspects considérables que constituent pour un Plan l'éducation et la formation.

Cela dit, il nous faut tenir compte - je serais presque tenté de dire, monsieur le secrétaire d'Etat : il vous faut tenir compte - de l'important travail entrepris par le ministre de l'éducation nationale, en particulier pour ce qui concerne le rôle de l'enseignant, l'affirmation de l'interdisciplinarité, la possible modulation du volume d'heures de cours en fonction non plus du corps auquel les enseignants appartiennent, mais du type d'établissement dans lequel ils exercent, le remplacement de la technique de l'inspection individuelle par une méthode d'évaluation globale des établissements. Cette liste ne prétend pas être exhaustive, loin s'en faut !

Les partenaires du système éducatif, c'est-à-dire les parents d'élèves, les enseignants, les représentants des collectivités territoriales, ont participé activement aux travaux destinés à préparer la rénovation, la modernisation de notre enseignement. La loi d'orientation permettra cette modernisation. Il importe que le Plan détermine les mêmes objectifs. C'est la raison pour laquelle je vous demande avec insistance, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous faire des propositions dans le cours du débat, à l'occasion par exemple de la lettre rectificative dont vous avez parlé tout à l'heure.

M. le président. La parole est à M. Michel Dinot.

M. Michel Dinot. Je tiens, monsieur le secrétaire d'Etat, à vous faire part de la satisfaction de notre groupe - satisfaction qui devrait naturellement être partagée par d'autres parlementaires - pour la qualité de votre approche des problèmes liés à la protection de l'environnement, que ce soit par le chapitre qui lui est consacré, « L'Europe de l'environnement », la place de ce chapitre, articulé avec celui traitant de la valorisation et de la préservation des ressources naturelles, ou par les références nombreuses qui lui sont faites dans les différentes parties de votre projet de Plan. Je pense, notamment, aux passages traitant du développement des services, de la recherche et du développement technologique, du tourisme et du projet de ville.

Cette approche globale de la question fondamentale de la protection de l'environnement nous paraît intéressante. L'écologie ne doit pas être traitée comme une utopie, mais comme une ambition mobilisatrice pour les prochaines années.

Pluies acides, effet de serre, dégradation de la couche d'ozone, marée noire en Alaska, mais aussi gestion de la forêt, protection de nos ressources en eau, bruits dans la ville, déchets ménagers ou industriels, aménagement contesté de la Loire - cette liste n'est pas exhaustive - l'actualité de ces derniers mois est malheureusement riche d'exemples d'atteintes au cadre de vie. Elle est riche aussi de prises de conscience.

Les Français ont confirmé, à l'occasion des dernières consultations électorales, qu'ils étaient sensibles à la qualité de leur environnement. Cette expression doit être entendue non pas avec une quelconque arrière-pensée de récupération du phénomène « vert », mais plutôt dans la recherche d'un dialogue permanent avec les mouvements et les associations mobilisés par ces questions, et une approche prévisionnelle des problèmes d'environnement.

Plus qu'hier, mieux qu'hier, le développement économique et l'aménagement du territoire doivent prendre en compte, dans tout projet, la dimension de l'environnement et son coût. Plus qu'une affaire de morale, c'est une affaire de raison. C'est globalement, aussi, une question de rigueur économique, parce que la correction des erreurs commises - quand cela est encore possible - coûte souvent très cher.

Les progrès scientifiques et techniques ont, certes, permis d'améliorer les conditions de vie des hommes, mais les risques qui en découlent vont s'aggraver si nous n'y prenons pas garde.

La protection de l'environnement ne saurait s'opposer à la croissance économique. Les exigences de qualité sont d'ailleurs un facteur de compétitivité. Mais la préservation des équilibres vitaux à long terme ne peut être confiée aux seules forces d'une économie privilégiant les investissements à court terme. On sent bien d'ailleurs, la situation économique s'améliorant, que l'opinion est moins tolérante pour les activités créatrices d'emplois, mais qui dégradent le cadre de vie.

L'action engagée depuis 1981 est loin d'être négligeable : une loi sur la démocratisation des enquêtes publiques a été adoptée, la maîtrise de l'énergie a été encouragée avec l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, des commissions locales d'information et de sécurité nucléaire ont été mises en place, l'Agence de l'air a été créée, la recherche a été amplifiée et avec la participation du gouvernement français, une législation communautaire favorable à la dépollution de l'air - je pense à l'essence sans plomb - a été adoptée.

Des mesures récentes ont également été prises, et plusieurs priorités se dégagent du budget pour 1989 : je citerai la politique de l'eau, les agences de bassin, les actions conduites au titre des risques majeurs, la gestion des déchets, la lutte contre les risques industriels, l'application de la circulaire « Seveso » et, surtout, la recherche. En outre, pour la première fois, le ministère de l'environnement a compétence sur la surveillance de la radio activité des milieux naturels.

Depuis le 1^{er} janvier 1989, est entrée en application en France la convention de Montréal conduisant à la réduction de la consommation des gaz C.F.C. responsables de la destruction de la couche d'ozone.

Par ailleurs, vingt-deux mesures ont été prises pour mieux gérer les déchets, par la limitation de leur production et leur élimination correcte, et pour supprimer progressivement les décharges communales.

Sur le plan international, la convention de Bâle, signée par le France, limite les mouvements transfrontaliers de déchets toxiques. L'objectif est évident : ne plus faire du tiers monde, de l'Afrique en particulier, la poubelle de l'Occident ; le moyen : limiter à la source la production de ces déchets.

Enfin, le Gouvernement a créé un collège de la prévention des risques technologiques. Il a développé un nouveau dispositif d'urbanisme autour des aéroports et veille à l'application sérieuse du décret du 5 mai 1988.

Le ministère a commandé une étude globale d'environnement pour évaluer et apporter plusieurs modifications écologiques au projet d'aménagement de la Loire. Il soutient le concours « Entreprise et environnement ».

A La Haye, la France plaide pour la création d'une haute autorité de l'environnement.

Le ministère, enfin, aide à la diffusion du rapport de l'O.N.U. « Notre avenir est à tous ». Il est nécessaire, bien évidemment, de faire participer tous les citoyens aux prises de décisions relatives à l'environnement.

La sensibilisation passe avant tout par l'école. Il faut inscrire l'écologie dans les programmes scolaires et mieux adapter les filières de l'enseignement supérieur aux besoins.

L'approche des problèmes d'environnement ne saurait, bien entendu, se limiter à l'Hexagone. Le Président de la République déclarait, le 31 décembre 1988 : « J'attends dès maintenant pour 1989 que nos partenaires s'engagent avec nous afin que les peuples de la terre s'organisent et qu'ils prennent en charge leur environnement menacé des pires désastres : la forêt qu'on tue, l'eau que l'on corrompt, l'air qu'on épuise par aveuglement ou par goût coupable d'un profit immédiat. »

L'approche européenne de la défense de l'environnement, développée dans votre projet de X^e Plan, monsieur le secrétaire d'Etat, est bonne, parce que les sujets traités dépassent souvent les limites nationales - citons, par exemple, la protection de la couche d'ozone - parce que l'Acte unique, il faut bien le reconnaître, impose des progrès plus rapides avec, notamment, ces deux mesures adoptées par le Parlement européen que sont l'interdiction des aérosols à base de C.F.C. et la décision d'imposer la voiture propre dès 1991, parce que la protection de l'environnement, enfin, est un problème mondial face auquel l'Europe, et en son sein la France, doivent faire figure de référence.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Dinet.

M. Michel Dinet. Je conclus, monsieur le président.

J'ai dit quelles étaient les actions menées hier et aujourd'hui par notre pays. La France doit, dans les années qui viennent, être particulièrement vigilante et donner un second souffle à sa politique d'environnement.

Il faut préciser que l'enjeu économique est important.

La protection de l'environnement emploie 400 000 salariés pour un chiffre d'affaires de 50 milliards de francs et crée un excédent de 7 milliards de francs dans la balance commerciale.

En revanche, les effets de la pollution de toutes origines provoquent une perte de 100 milliards de francs de dépenses induites.

Dans d'autres domaines, le recyclage peut diminuer le déficit de la balance commerciale.

Enfin, il faut avoir conscience qu'une politique volontaire de protection de l'environnement conduira nos entreprises à anticiper les évolutions et à préparer notre appareil productif à ces mutations. Il n'y a pas de retard à prendre, par exemple, dans la production de la voiture propre.

Je souhaite finir en insistant sur l'aménagement du territoire.

De nombreuses prévisions convergent vers l'idée d'un développement européen autour de grandes métropoles urbaines. Faut-il simplement, je dirais même un peu paresseusement, accompagner cette tendance, au risque de l'amplifier, au détriment des autres zones ?

N'est-ce pas aussi faire, à long terme, une politique de l'environnement que d'impulser un aménagement équilibré du territoire ?

Permettez-moi de conclure en faisant état d'une inquiétude, monsieur le secrétaire d'Etat. S'agissant du chapitre « Aménagement du territoire et vie quotidienne », je rejoins l'avis du Comité économique et social pour regretter que les zones rurales traitées dans le paragraphe « Favoriser de nouveaux équilibres en milieu rural » ne soient pas suffisamment considérées comme un atout.

Le milieu rural ne doit pas être uniquement traité dans le cadre d'une solidarité nationale venant corriger, quand les dégâts sont causés, une nouvelle désertification. C'est une question de qualité et d'environnement. C'est aussi un problème économique quand on mesure l'importance des crédits engagés, pour ne citer que quelques exemples, pour lutter contre les nuisances comme le bruit ou la pollution de l'air, pour financer les transports urbains, ou pour engager les dépenses sociales venant corriger les conséquences de concentrations déshumanisées de population. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Claude Lise.

M. Claude Lise. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le X^e Plan actuellement soumis à l'approbation du Parlement répond, selon moi, au mieux à la préoccupation majeure qui a présidé à son élaboration : faire en sorte que la France se présente avec le maximum d'atouts au rendez-vous du grand marché unique et qu'elle soit en mesure de tirer le meilleur parti possible de cette importante étape de la construction de l'Europe. Il va, je le crois, permettre à la nation de regarder l'horizon 1993 avec davantage d'assurance, voire d'optimisme.

Mais ce qui est vrai pour la nation considérée dans sa globalité est-il vrai pour toutes ses composantes, notamment pour ces départements fort lointains et si particuliers que sont les départements d'outre-mer ? Je voudrais bien le croire.

J'aimerais, croyez-moi, me laisser rassurer par ce qui est si fortement affirmé à la page 9 de l'exposé des motifs du projet de loi : « L'objectif européen est d'arriver tous ensemble au 1^{er} janvier 1993 et non de placer quelques champions sur la ligne d'arrivée ».

Difficile à imaginer en vérité pour ceux qui cherchent encore la ligne de départ quand la plupart des coureurs sont déjà très loin !

Je sais bien que l'intention de rétablir un peu d'équité dans cette course sauvage, organisée par d'autres il y a bien longtemps, avec pour seules règles celles édictées par la loi du plus fort, est sincère. Elle est d'ailleurs tout simplement conforme à un idéal que nous partageons. Mais si l'on veut, à partir d'une juste conviction, transformer une réalité aussi inacceptable que la nôtre, il faut refuser une tentation toujours présente : celle qui pousse à détourner la tête d'une plaie que l'on veut soigner, à ne pas l'explorer à fond, à la recouvrir d'un pansement hâtif, puis à s'en remettre à plus tard ou à s'en remettre à d'autres.

Cette tentation, avouons-le, on y a cédé dans ce texte qui nous est consacré dans le chapitre pourtant prometteur des grands chantiers : ce qui fait que pour nous, le grand chantier semble avoir, en réalité, accouché d'un tout petit préfabriqué !

Ce texte n'est pas, heureusement, représentatif de la pensée de tous les responsables de l'Etat, mais il reflète bien - d'où son intérêt - une méconnaissance assez générale des vrais problèmes qui se posent.

Ainsi, le sentiment qui se dégage de la courte description de nos difficultés économiques, c'est celui d'un simple retard de développement. Alors que ce dont il s'agit, c'est d'un « mal développement » très particulier, que n'expliquent pas seulement l'éloignement et l'insularité, mais surtout une histoire marquée par le système de l'exclusif, lequel s'est perpétré, sous des formes renouvelées, dans le cadre départemental et dans les modalités d'intégration à l'Europe.

Dès lors, les solutions semblent faciles, d'autant qu'elles prennent le caractère d'affirmations qui paraissent se suffire à elles-mêmes et dont la première constitue un modèle de raisonnement tautologique : on y apprend en effet qu'il est possible de lutter contre le chômage « en suscitant un développement plus équilibré et plus autonome qui soit créateur d'emplois » !

En réalité le rédacteur n'envisage qu'un seul moyen d'amorcer le décollage économique et il le dit clairement : « Il faut surtout tirer parti de la réforme des fonds structurels de la Communauté européenne ».

Comme si l'on pouvait ne pas tenir compte d'un fait largement reconnu : l'accroissement considérable des transferts publics depuis les années soixante n'a jamais produit autre chose dans les départements d'outre-mer qu'une situation de croissance sans développement.

Le doublement des fonds structurels, que l'on nous présente comme la nouvelle panacée, peut effectivement constituer un atout. Mais il peut aussi se borner à n'être qu'une sorte d'allocation de R.M.I. versée par Bruxelles à nos régions, et cela sans aucun contrat d'insertion !

Pour que ce doublement des fonds puisse jouer un rôle positif, il faut qu'il s'insère dans le cadre d'un projet politique global pour les départements d'outre-mer résultant d'une très large concertation entre les autorités de l'Europe, le Gouvernement français et les responsables locaux.

Un tel projet doit, cela se comprend, tout spécialement prendre en compte notre situation très particulière, ultra-périphérique par rapport à l'Europe.

Cela implique, parmi beaucoup d'autres dispositions, une meilleure représentation de nos intérêts à Bruxelles et surtout le droit, clairement admis, de protéger notre très fragile appareil productif.

Avec 0,18 p. 100 du P.N.B. des Douze, et des exportations qui couvrent à peine 15 p. 100 de leurs importations en provenance de la C.E.E., les départements d'outre-mer ne peuvent en aucune façon menacer l'équilibre économique du deuxième ensemble capitaliste mondial et du premier exportateur international.

Mais, s'agissant cette fois du volet départements d'outre-mer - métropole du projet global, il est nécessaire aussi de définir une véritable voie française du développement des départements d'outre-mer qui comporte, entre autres dispositions, la poursuite de la politique de décentralisation.

Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, chez nous, 30 p.100 de la population active est au chômage, la jeunesse est découragée par l'échec scolaire, le chômage, le sous-emploi et les incertitudes de l'avenir, et la situation foncière est rendue explosive par les effets pervers de la défiscalisation.

Evoquant cette situation plus que préoccupante de nos départements d'outre-mer dans sa *Lettre à tous les Français*, le Président de la République n'a pas cherché à masquer son inquiétude. Écoutons-le :

« L'irréelle situation que la leur quand on voit nos départements d'outre-mer intégrés au Marché commun ! Ce peut être pour eux un atout supplémentaire. C'est aussi un vrai risque qu'il incombe au Gouvernement d'assumer en préparant et en négociant le statut de ces régions en voie de développement avec pour chacune d'elles des caractères particuliers... »

Les peuples d'outre-mer auxquels s'adressait ce message ont eu le sentiment que leur légitime angoisse était comprise. Et ils sont allés aux urnes avec la détermination que peut faire naître une formidable espérance.

Prenons-y garde : plus forte a été l'espérance, plus terrible peut s'avérer demain la force du désespoir !

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'aimerais sincèrement que votre réponse aille beaucoup plus au fond des problèmes posés que celle que je vous ai entendu faire à mes deux collègues d'outre-mer.

M. Bruno Durieux. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Christian Estrosi.

M. Christian Estrosi. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la France est le pays le plus vaste de la Communauté économique européenne. C'est un formidable atout, ce peut être un lourd handicap. Entre cette chance et ce risque réside une politique d'aménagement du territoire.

De ce fait, le Plan devrait constituer un cadre privilégié de réflexion pour la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire susceptible de répondre au grand défi européen.

Or il n'en est rien, ou tout au moins la place consacrée dans ce projet de loi à la politique d'aménagement du territoire n'est pas à la mesure de la gravité du problème posé.

Je voudrais dès lors insister sur deux aspects spécifiques d'une nécessaire politique mettant en valeur notre espace national dans sa globalité : le développement des espaces ruraux, notamment des zones de montagne, d'une part ; le désenclavement du territoire, particulièrement au sud de la France, d'autre part.

L'action en faveur des zones rurales défavorisées, au premier rang desquelles se trouvent les régions de montagne, devrait occuper toute l'attention des pouvoirs publics.

Certes, de nombreuses communes ont su s'adapter aux nouvelles conditions économiques et à la transformation des conditions d'exploitation agricole, mais il n'en reste pas moins que la situation de ces zones rurales est souvent préoccupante. On estime à 40 p. 100 du territoire les zones structurellement en déclin dont le dépeuplement s'effectue rapidement.

La spirale du déclin trouve généralement sa source dans les mutations des activités agricoles, qui engendrent un vieillissement des populations, la fermeture de commerces et d'entreprises, le départ des services publics.

A la veille de l'ouverture européenne, la France ne peut laisser s'accroître ces disparités entre les différentes parties de son territoire.

Bien sûr, je ne peux qu'approuver les orientations très brièvement définies dans le X^e Plan concernant la recherche de nouveaux équilibres en milieu rural. Mais je ne peux qu'être inquiet face au peu de place qu'elles occupent dans ce Plan.

De plus, cette volonté de rechercher de nouveaux équilibres dans les zones fragiles est manifestement contredite par la politique actuelle du Gouvernement. En 1989, les crédits du F.I.D.A.R. ont diminué de plus de 50 millions de francs, atteignant leur niveau le plus bas depuis cinq ans. Par ailleurs, la fermeture des services publics en montagne continue. Or l'on sait que le départ de ces services constitue souvent la fin de la dernière résistance au dépeuplement inéluctable. Je ne prendrai qu'un exemple récent concernant les Alpes de Haute-Provence et les Alpes-Maritimes : le refus de l'Etat de participer au fonctionnement de la ligne de chemin de fer Nice-Digne va entraîner sa fermeture, fragilisant un peu plus d'une cinquantaine de communes rurales.

Des solutions à ces problèmes existent. Certes, l'Etat ne peut tout faire - il ne doit pas tout faire d'ailleurs -, mais il appartient aux pouvoirs publics d'exercer une légitime solidarité et surtout de définir le cadre d'une politique globale associant tous les partenaires concernés.

Assurer le maintien des services publics en milieu rural, favoriser la pluriactivité agricole, développer le tourisme et l'installation de services, assurer le désenclavement, permettre l'accès aux moyens modernes de communication pour éviter un véritable sous-développement technologique, créer un environnement économique favorable à l'installation de P.M.E. constituent autant de défis auxquels notre pays devra faire face pour éviter la constitution d'un désert français.

Je citerai à cet effet le rapport sur les perspectives de développement des espaces ruraux qui estime que « l'espace rural français n'a pas vocation à devenir un musée ni un vaste parc naturel européen ».

Si la qualité de l'environnement constitue un formidable atout pour le monde rural, on ne peut oublier qu'il n'est de richesse que d'hommes et que la protection ne peut s'effectuer au détriment des intérêts vitaux des populations locales.

La création de certains parcs nationaux en France, notamment celui du Mercantour, s'est effectuée en oubliant l'intérêt des populations. Imposé par Paris, ce parc s'est fait contre celles-ci. Il a paralysé toute possibilité de développement et n'a pu, du fait de ses ressources modiques, apporter des compensations à ces inconvénients. C'est un exemple à ne pas suivre, non dans son principe de protection, mais dans sa mise en œuvre concrète.

Le dépeuplement des espaces ruraux français ne peut être en aucun cas une chance pour l'environnement.

Alors que les crédits consacrés aux zones rurales en difficulté dans le budget de l'aménagement du territoire ne correspondent même plus au coût de la construction d'un kilomètre d'autoroute en région parisienne, il est urgent d'établir une véritable politique en faveur des zones rurales et de montagne.

Autre défi concernant l'aménagement du territoire : le désenclavement de notre pays.

Là encore, notre position centrale en Europe ne sera un atout que si nous accomplissons les efforts nécessaires pour doter la France d'un réseau de communication performant, moderne, ouvert sur les pays d'Europe et non centré uniquement sur Paris. Ce réseau fait actuellement cruellement défaut au Sud de la France.

Comment peut-on parler de désenclavement alors qu'une des régions les plus dynamiques de France, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ne peut s'ouvrir vers l'Italie ? Le schéma routier national ne prévoit pas en effet la réalisation d'une liaison autoroutière Nice-Grenoble ou le développement suffisant de liaisons transalpines franco-italiennes !

Une récente enquête de la D.A.T.A.R. montrait pourtant que Milan constituait une des villes les plus actives d'Europe. Cette même enquête plaçait Nice, Marseille, Montpellier, Toulouse et Grenoble à de bonnes places. Des liaisons transalpines performantes doivent donc être réalisées rapidement pour relier ces villes entre elles.

Au total, monsieur le secrétaire d'Etat, ces quelques exemples montrent que, malgré de belles déclarations, la France n'a plus aujourd'hui de réelle politique d'aménagement du territoire. Cela constitue un handicap pour notre pays, un handicap que le Plan n'a pas su surmonter. (Applau-

dissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 545 approuvant le X^e Plan [1989-1992] (rap-

port n° 624 de M. Jean-Pierre Balligand, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 625 de M. Robert Anselin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 626 de M. Jean-Paul Bachy, au nom de la commission de la production et des échanges).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quinze.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER